

Projet photovoltaïque

SARL GPV SUN 40
47 Rue J.-A. Schumpeter
34470 Perols

PC2-1 Plan de masse et implantation

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Sections	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

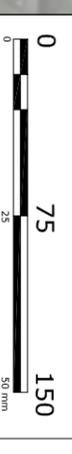
Surface clôturée 8,9 ha

	Poste de livraison
	Poste de transformation
	Unité foncière
	Limites cadastrales
	Rangée de panneaux photovoltaïques
	Panneaux photovoltaïques adaptés aux ovins
	Clôture
	Voirie périphérique
	Voirie semi-perméable
	Aire de déchargement
	Arbres existants à conserver
	Hales à créer
	Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
	Canalisation AEP existante
	Raccordement AEP à créer
	Talus
	Cheminée conservée
	Piste d'accès à la lagune
	Raccordement au réseau AEP prévu

Echelle 1:3000

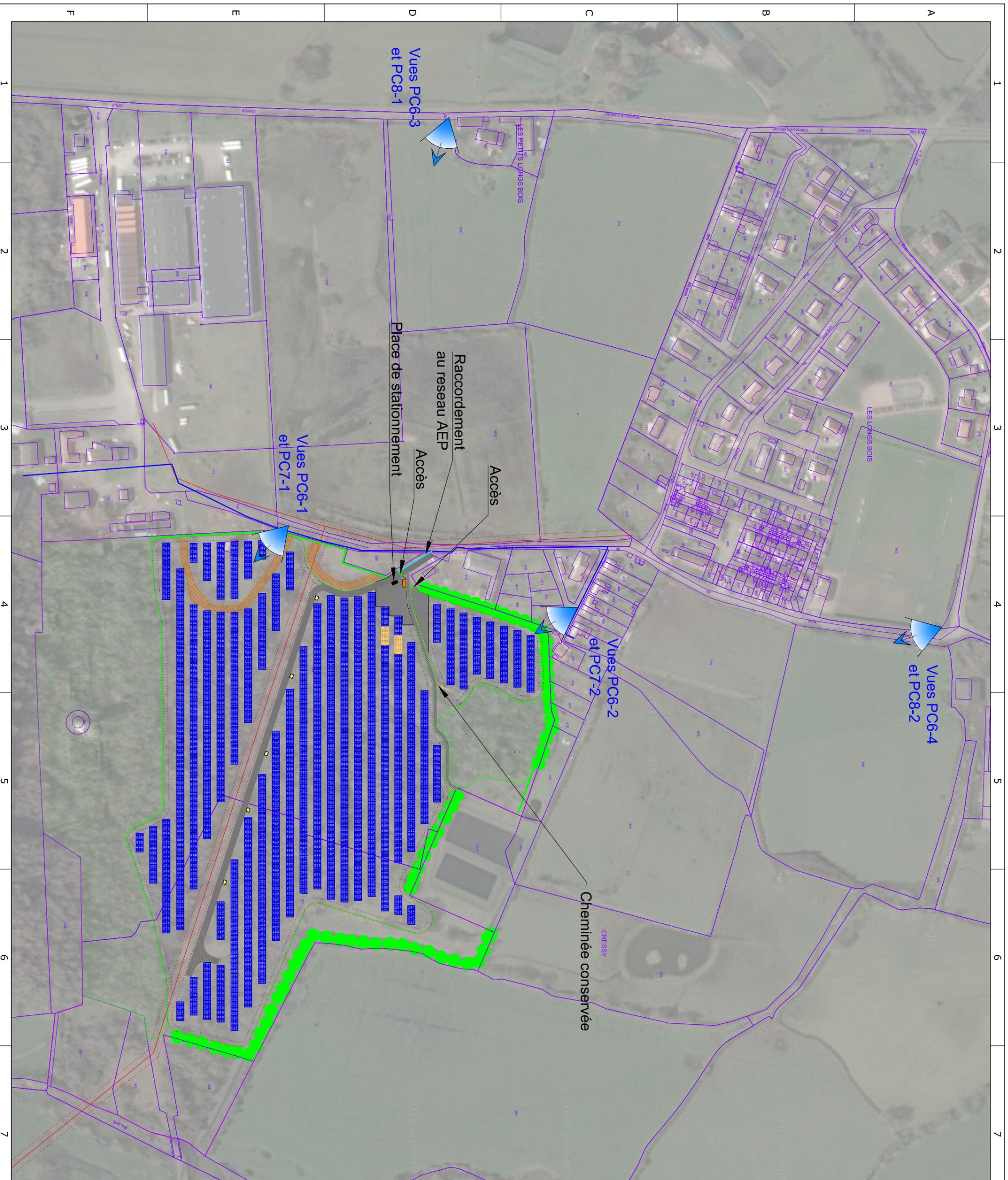
Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
29/11/2019	LLE
03/12/2019	AFI

Fédération LONCHAUMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
39000 GENÈVE
Tél: 04 78 62 44 50
Fax: 04 78 62 44 50



A
B
C
D
E
F

1
2
3
4
5
6
7

8

PC2-01

Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC2-2

Plan de masse Aménagement des panneaux

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

Surface clôturée 8,9 ha

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Rangée de panneaux photovoltaïques
- Panneaux photovoltaïques adaptés aux ovins
- Clôture
- Voie semi-perméable
- Voie périphérique
- Aire de déchargement
- Eloignement limite de propriété
- Eloignement clôture
- Dimensions rangées de panneaux
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
- Talus
- Cheminée conservée

Raccordement au réseau AEP prévu

Echelle 1:1.1750

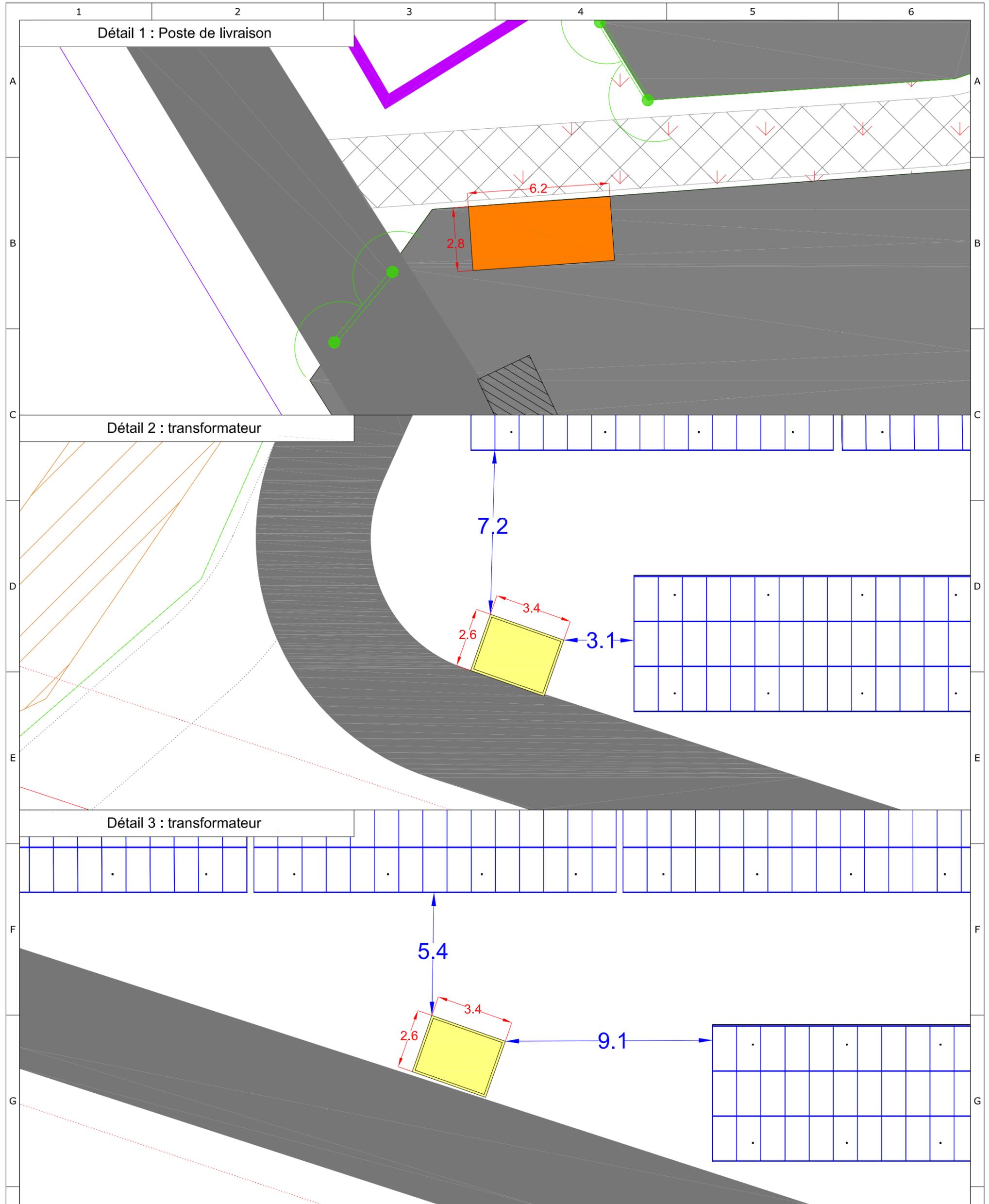
Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 29/11/2019	LLE
Contrôle 03/12/2019	AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURP d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Maurice
69100 GRENOBLE
TAN 04 76 82 44 90
Fax 09 67 83 84 90



Projet photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954

**PC2-3b
Plan de masse
Dimensions des constructions**

	Date	Nom
Editeur	29/11/2019	LLE
Contrôle	03/12/2019	AFI

Informations

Surface clôturée 8,9 ha

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
38000 GRENOBLE
Tel: 04 76 52 54 90
Fax: 09 67 83 54 90

- Unité foncière
- Voirie semi-perméable
- Panneaux photovoltaïques
- Voirie périphérique
- Clôture
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
- Place de stationnement



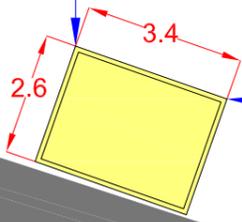
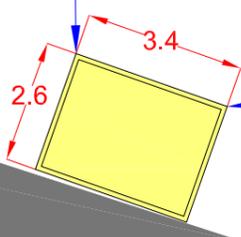
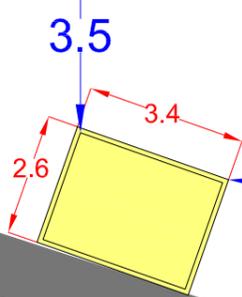
Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

Détail 4 : Transformateur

Détail 5 : Transformateur

Détail 6 : Transformateur



Projet photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954

PC2-3c
Plan de masse
Dimensions des constructions

	Date	Nom
Editeur	29/11/2019	LLE
Contrôle	03/12/2019	AFI

Informations

Surface clôturée	8,9 ha
------------------	--------

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
38000 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 54 90
Fax: 09 67 83 64 90

- Rangée de panneaux photovoltaïque
- Voirie semi-perméable
- Poste de transformation
- Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté



Echelle	1/150
Format	A3
Unité	Mètres

Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC2-4

Plan de masse Aménagements

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

Surface clôturée 8,9 ha

Unité foncière
Limites cadastrales
Clôture
Voie semi-perméable
Voie périphérique
Haie à créer
Aire de déchargement
Côte voirie
Arbres existants à conserver
Arbres existants défrichés
Ligne RTE + Zone tampon de 5m de chaque côté
Talus

- Le rayon de courbure de chaque virage est de 11°.
- Le raccordement aux réseaux électrique et téléphonique se fera sur le PDL

Echelle 1:1.1750

Format d'impression A3

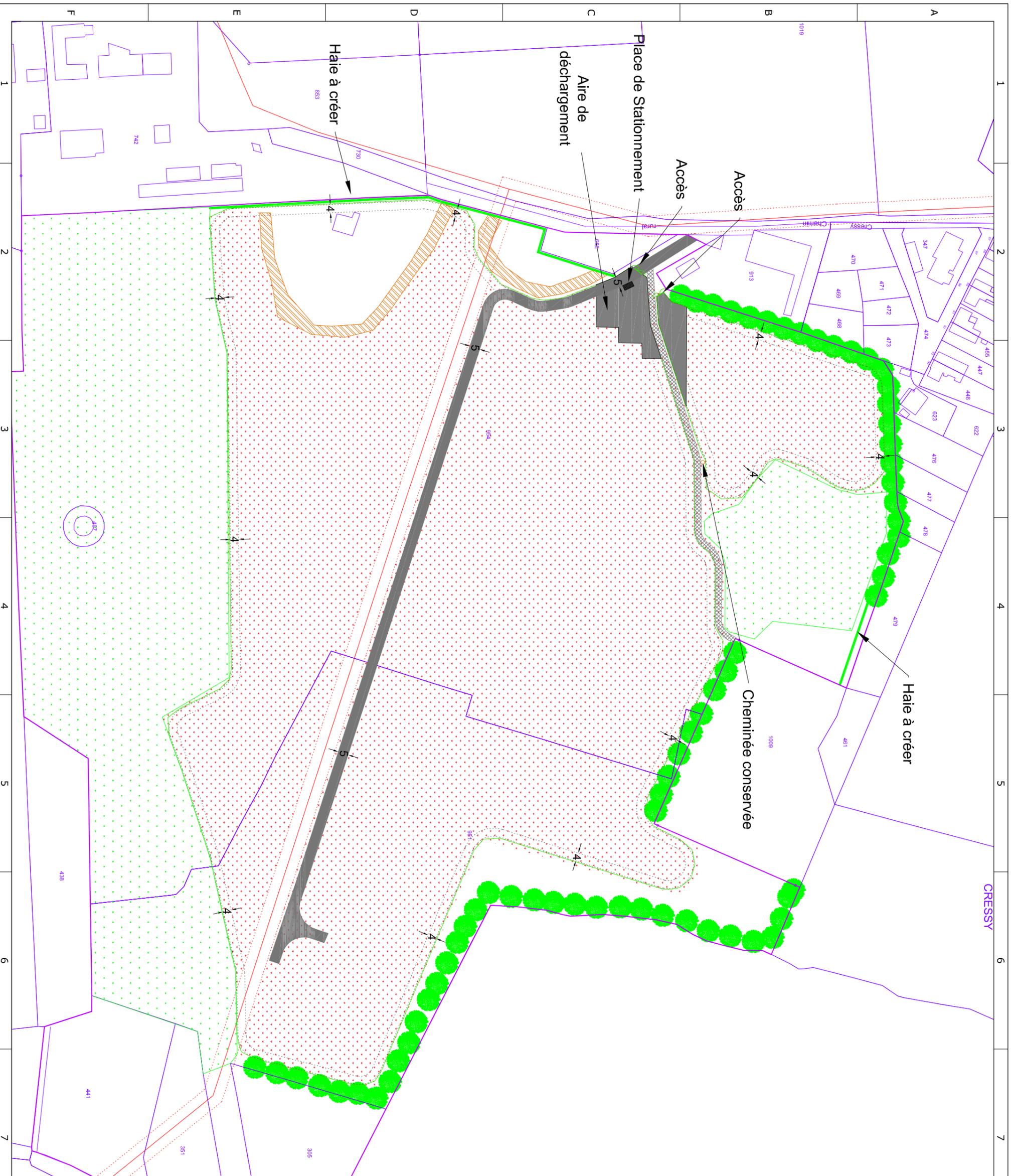
Unité des mesures Mètres

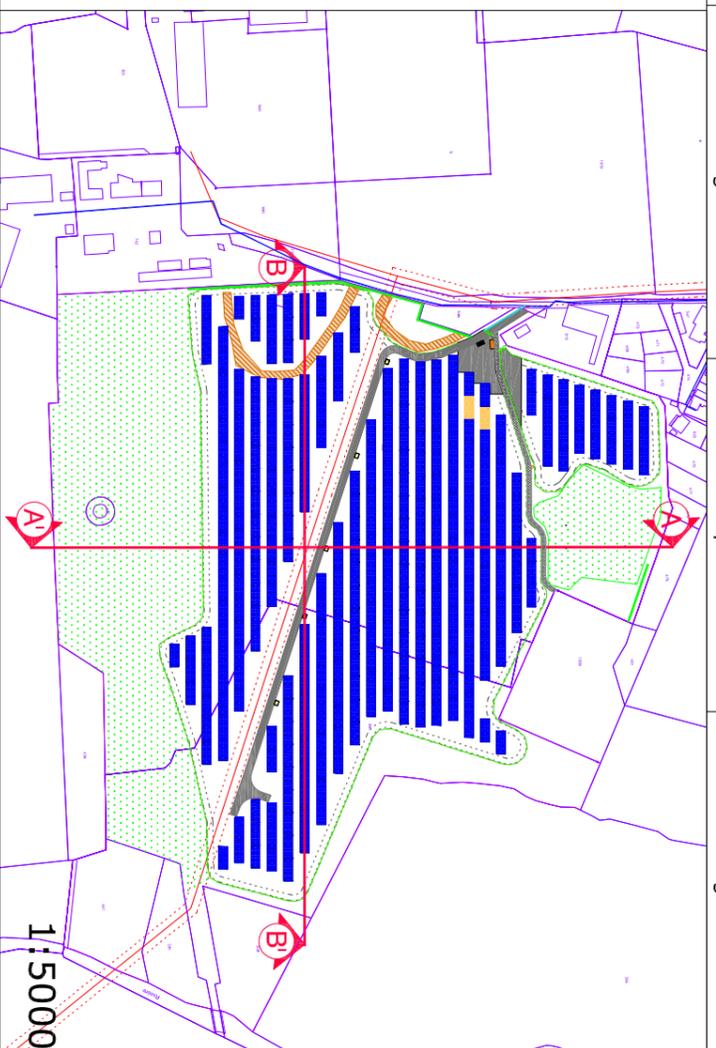


Date	Nom
29/11/2019	LLE
03/12/2019	AFI

Fédération LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, place Saligny
37000 GRENOBLE
Tél: 04 76 12 44 90
Fax: 09 67 13 54 90

PC2-04





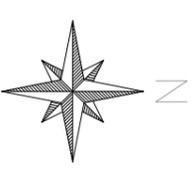
1:5000

Projet photovoltaïque

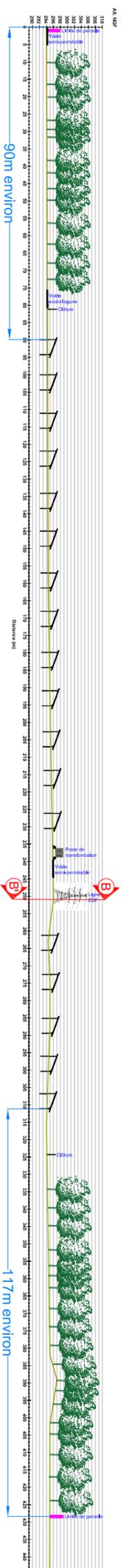
SARL GPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC3a
Coupe du terrain et des constructions

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



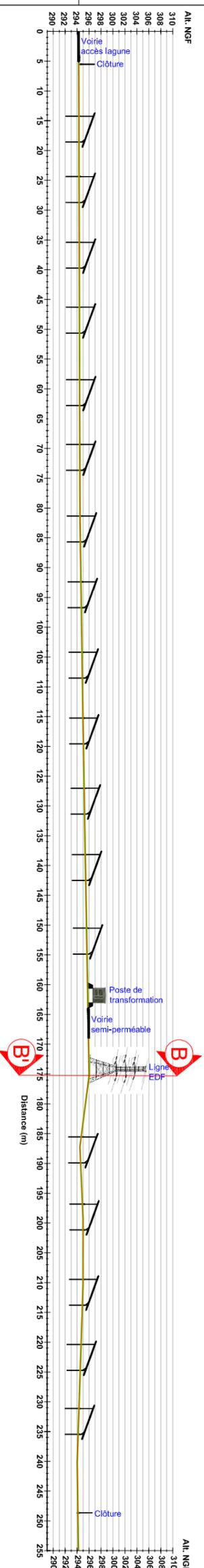
Informations



Coupe A-A' globale - 1:1400

- Poste de livraison
- Postes transformateur
- Terrain projet
- Terrain naturel
- Panneau Incliné à 20°

Coupe A-A' zoom sur le projet - 1:800



Echelle	Variable
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres

Editeur	29/11/2019	Nom	LLE
Contrôle	03/12/2019		AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
33000 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 34 90
Fax: 09 67 39 84 90

Projet photovoltaïque

SARL GPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC3b

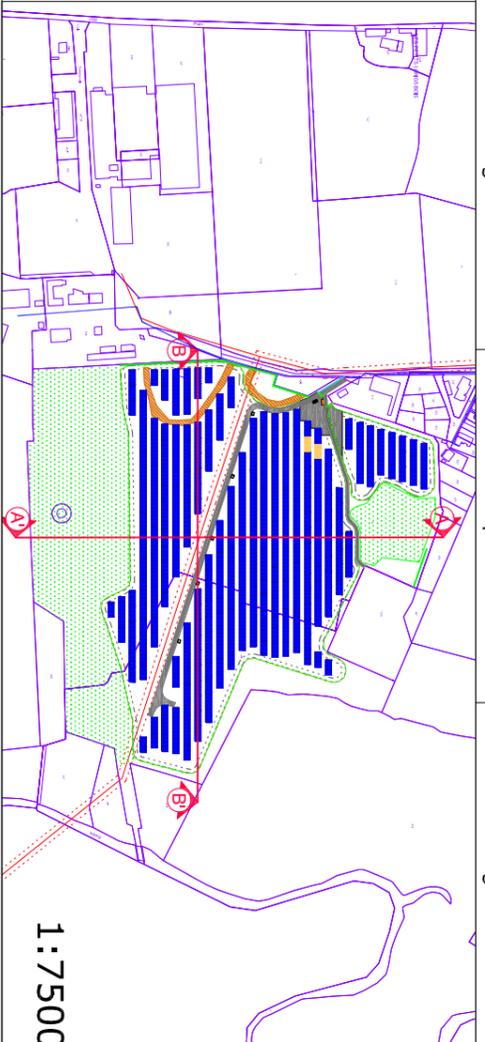
Coupe du terrain et des constructions

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



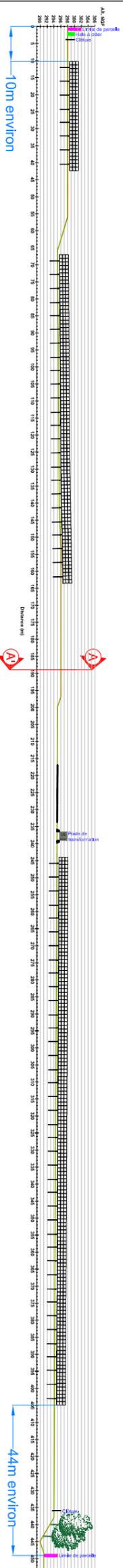
Informations

- Poste de livraison
- Postes transformateur
- Terrain projet
- Terrain naturel
- Panneau Incliné à 20°

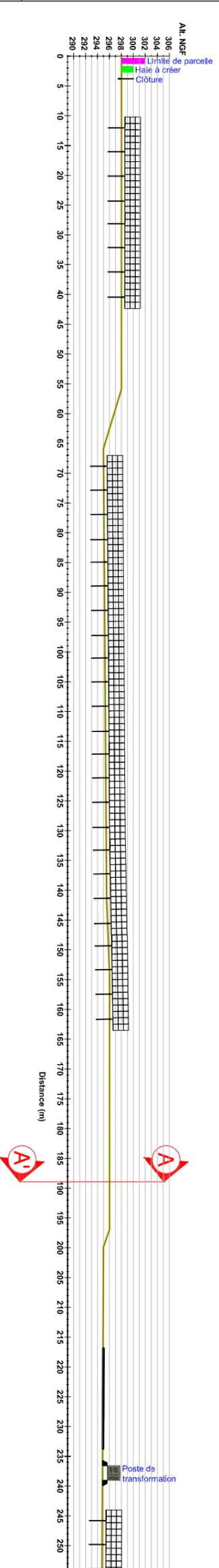


1:7500

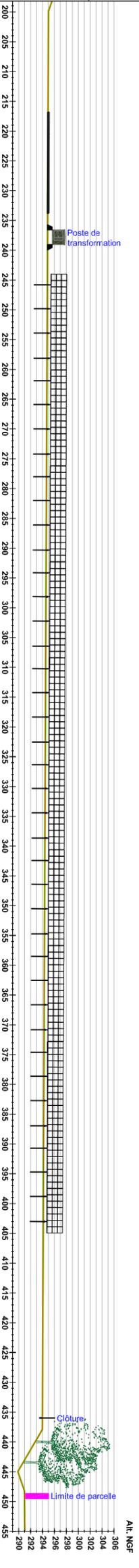
Coupe B-B' globale - 1:1400



Coupe B-B' zoom sur le projet - 1:800



Suite coupe B-B' zoom sur le projet - 1:800



Echelle Variable

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres

Date	Nom
29/11/2019	LLE
03/12/2019	AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
34000 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 54 90
Fax: 09 67 39 84 90

Pour la CPV SUN 40 :

47 rue J.A. Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

PC 04 : Notice descriptive du terrain et présentation du projet

Projet de parc photovoltaïque

Commune de Saint-Forgeot

Lieu-dit « Les Télots »



Dernières modifications		
Indice	Date	Modifications
A	21/08/2019	Première édition
B	06/12/2019	Actualisation suite à la demande de compléments formulée par la DDT de Saône-et-Loire en date du 20/09/2019 et à la modification du plan d'implantation pour la conservation de la cheminée présente sur le site ainsi que la préservation d'un accès aux bassins au nord du site et à la cheminée.

Rédacteur	Approbateur
Nom : Audrey Benouchen Fonction : Chargée d'affaires environnement	Nom : FILLAULT Antoine Fonction : Chef de projet

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

SOMMAIRE

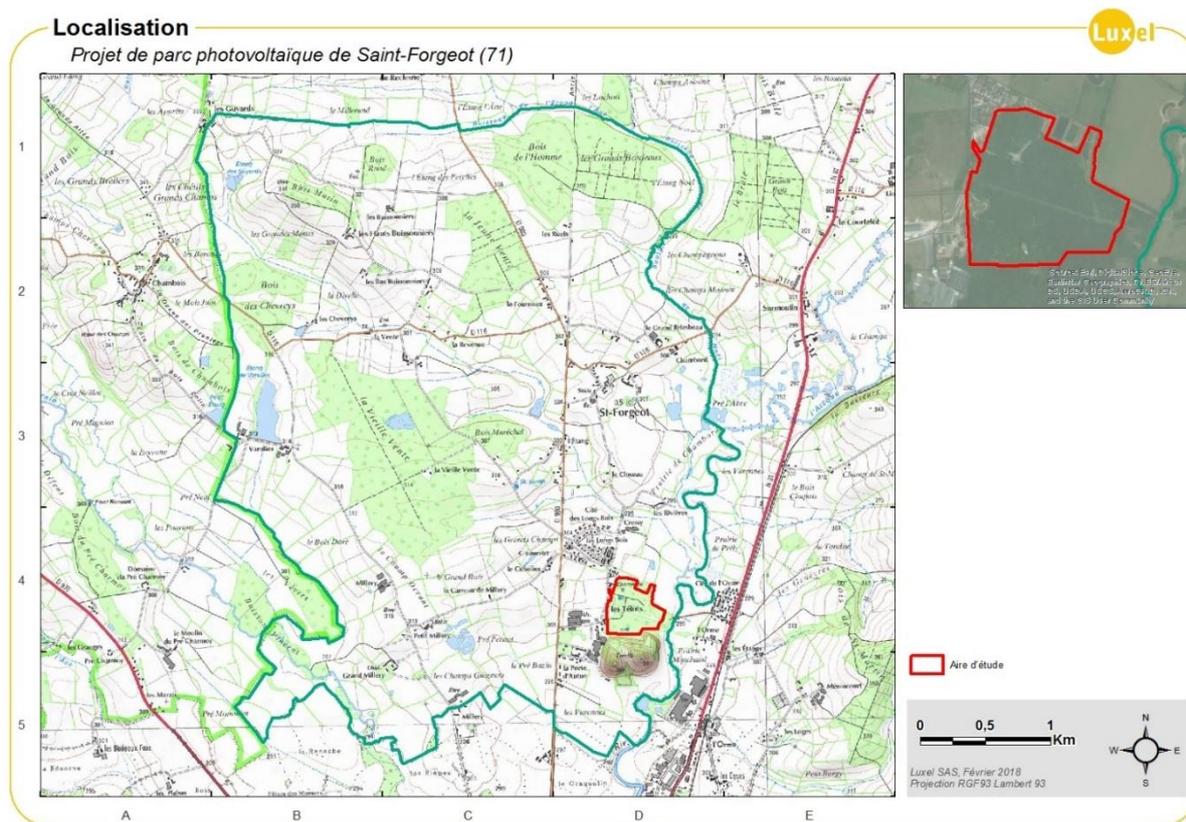
1.	Notice descriptive du terrain.....	3
1.1	Localisation.....	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude.....	3
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude	6
1.4	Description de l'état initial du terrain	7
2.	Présentation du projet	9
2.1	Justification du projet d'aménagement.....	9
2.2	Le projet d'implantation	10
2.3	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque.....	11
2.4	Opérations de défrichage et de démolition.....	11
2.5	Prise en compte du risque inondation	12
2.6	Aménagements et mesures paysagères.....	12
2.6.1	Impacts paysagers.....	12
2.6.2	Mesures d'intégration paysagères.....	13
2.7	Gestion des espaces libres et des plantations	15
2.8	L'accès au site et configuration de la voirie interne	15

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

1. Notice descriptive du terrain

1.1 Localisation

Le site est localisé sur la commune de Saint-Forgeot (71), à 5 km au nord d'Autun. Il se situe au sud-est du territoire communal.



1.2 Périmètre de l'aire d'étude

L'unité foncière comprend les parcelles de la section B numéros 658, 305, 441,351, 951 et 954. Le périmètre de l'aire d'étude du projet correspond aux parcelles cadastrales B 951 et 954 et présente une superficie d'environ 14 hectares.

Le site correspond à une partie de l'ancien carreau de l'exploitation des schistes bitumineux dans le bassin minier d'Autun. Cet ancien carreau était occupé par l'usine des Télots dont subsistent plusieurs bâtis. Le site est actuellement majoritairement boisé et bordé au sud par deux terrils miniers communément appelés « les Télots ».

La commune Saint-Forgeot est actuellement couverte par un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 7 décembre 2001. Le terrain du projet est classé en **zone ND** qui correspond à une zone naturelle non équipée qu'il convient de protéger en raison d'une part de l'existence de risques naturels ou de nuisances et d'autre part en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique.

Une partie des terrains est classée en zones :

- **NDr** : correspondant à une zone de risques naturels ou de risques d'effondrements de terrain dus aux anciennes mines.
- **NDLr** correspondant à une zone de risques d'effondrements de terrain dus aux anciennes mines.

Frédérique LONCHAMPT
 EURL d'ARCHITECTURE
 2, Place Sainte-Claire
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 52 54 90
 Fax 09 67 83 54 90

Conformément à l'article L174-1 du code de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols qui n'ont pas été mis en forme de plan local d'urbanisme, en application du titre V du présent livre, au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date, sous réserve des dispositions des articles L. 174-2 à L. 174-5. La caducité du plan d'occupation des sols ne remet pas en vigueur le document d'urbanisme antérieur. A compter du 1er janvier 2016, le règlement national d'urbanisme mentionné aux articles L. 111-1 et L. 422-6 s'applique sur le territoire communal dont le plan d'occupation des sols est caduc.

L'article L174-5 précise que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de document d'urbanisme en tenant lieu a engagé une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal avant le 31 décembre 2015, les dates et délais prévus aux premier et dernier alinéas de l'article L. 174-1 ne s'appliquent pas aux plans d'occupation des sols applicables sur son territoire, à condition que ce plan local d'urbanisme intercommunal soit approuvé, au plus tard, le 31 décembre 2019.

Ces dispositions cessent de s'appliquer à compter du 1er janvier 2020 si le plan local d'urbanisme intercommunal n'a pas été approuvé.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Autunois Morvan, dont fait partie la commune de Saint-Forgeot, est en cours d'élaboration. Le projet sera pris en compte lors de l'élaboration du PLUi du Grand Autunois Morvan. Le zonage des parcelles concernées par le projet (parcelles cadastrales B 951 et 954) devrait, à minima, autoriser le développement de projets photovoltaïque au sol.

Le RNU s'appliquera donc sur la commune de Saint-Forgeot à partir du 1er janvier 2020 jusqu'à l'approbation du PLUi (actuellement prévue courant 2020).

Conformément aux articles L111-3 et L111-4 du code de l'urbanisme, en l'absence de plan local d'urbanisme, de tout document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, les constructions ne peuvent être autorisées que dans les parties urbanisées de la commune.

Peuvent toutefois être autorisés en dehors des parties urbanisées de la commune :

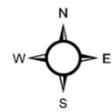
- [...]
- 2° Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées, à la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national ;
- [...]

Une centrale photovoltaïque pouvant être assimilée à un équipement d'intérêt collectif ou d'intérêt général lorsque l'électricité produite est revendue – ce qui est le cas –, leur implantation est, à ce titre, autorisée, dès lors que l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation.

Frédéric LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte-Claire
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

Délimitation

Projet de parc photovoltaïque de Saint-Forgeot (71)



Luxel SAS, janvier 2019
Source : IGN

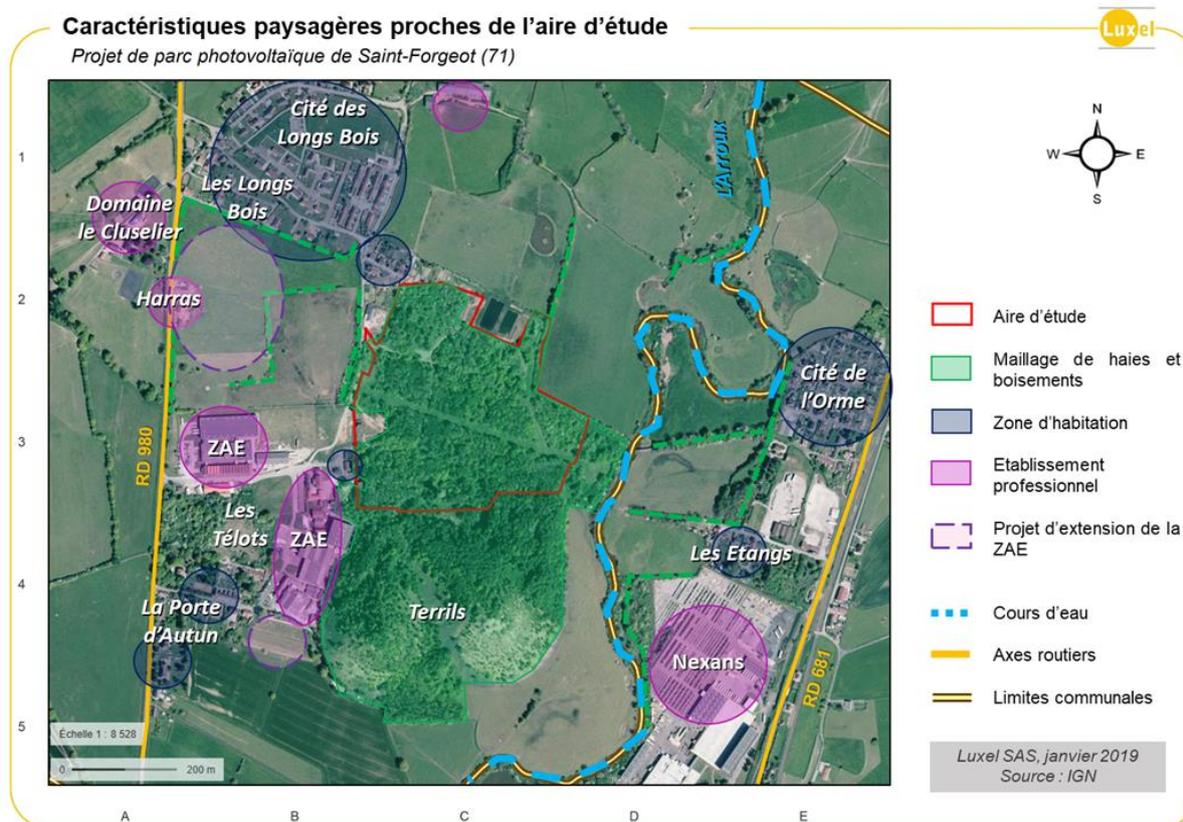
Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 62 54 90
Fax 09 67 33 54 90

1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

L'aire d'étude est positionnée au sud-est du territoire communal, à proximité de la commune d'Autun. Deux terrils d'une centaine de mètres de hauteur, composés des déchets de la principale exploitation de schistes bitumineux sont présents au sud de l'aire d'étude. Ils constituent un élément paysager remarquable de par leur dimension et leur empreinte dans le paysage local.

L'aire d'étude est située à proximité de la ZAE des Télots et de la Cité des Longs Bois. A l'est, sur la commune d'Autun, on retrouve une importante zone urbanisée comprenant les locaux de l'entreprise Nexans France ainsi que d'une zone résidentielle, la Cité de l'Orme.

L'aire d'étude est située entre deux axes routiers structurants : la RD 980 à l'ouest et la RD 681 à l'est, sur la commune d'Autun. Le site est également situé à l'ouest de la rivière l'Arroux. Le secteur est également marqué par la présence de nombreuses parcelles de prairies.



Frédérique LONCHAMPT
 EURL d'ARCHITECTURE
 2, Place Sainte Claire
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 62 54 90
 Fax 09 67 33 54 90

1.4 Description de l'état initial du terrain

La majeure partie de l'aire d'étude a été naturellement recolonisée par la végétation et est actuellement occupée par des boisements. Deux châteaux d'eau, une cheminée d'usine ainsi que plusieurs bâtiments en ruine, vestiges des anciennes activités minières du secteur, sont encore présents sur le site (cf. ci-après). Celui-ci est également traversé par une ligne électrique aérienne.



Vue sur le château d'eau et la cheminée présents au nord du site



Vue sur les boisements au nord du site



Vue sur le secteur au droit des lignes électriques aériennes

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Clair
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

Les bâtiments encore présents sur le site sont présentés ci-dessous :

- Une ancienne cheminée d'usine en brique d'une vingtaine de mètres de haut (1),
- Deux châteaux d'eau en béton d'une trentaine de mètres de haut (au nord : 2 ; au sud : 3),
- Un bâtiment rectangulaire partiellement effondré d'environ 50 m² en brique et sur un niveau, à proximité du château d'eau au nord (4)
- Un bâtiment en béton avec plusieurs niveaux à l'ouest du site (5)
- Un bâtiment en forme de « L » partiellement effondré, en brique d'environ 180 m² (6)
- Un bâtiment rectangulaire partiellement effondré d'environ 380 m² en brique et béton (7),



(1) Cheminée d'usine



(2) Château d'eau au nord



(3) Château d'eau au sud



(4) Bâtiment en ruine à proximité du château d'eau au nord



(5) Bâtiment béton à l'ouest



(6) Bâtiment au sud



(7) Bâtiment au sud

2. Présentation du projet

2.1 Justification du projet d'aménagement

A l'issue de l'étude de l'état initial sur l'environnement dans le cadre de l'étude d'impact, **l'aménagement a été adapté de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.** Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

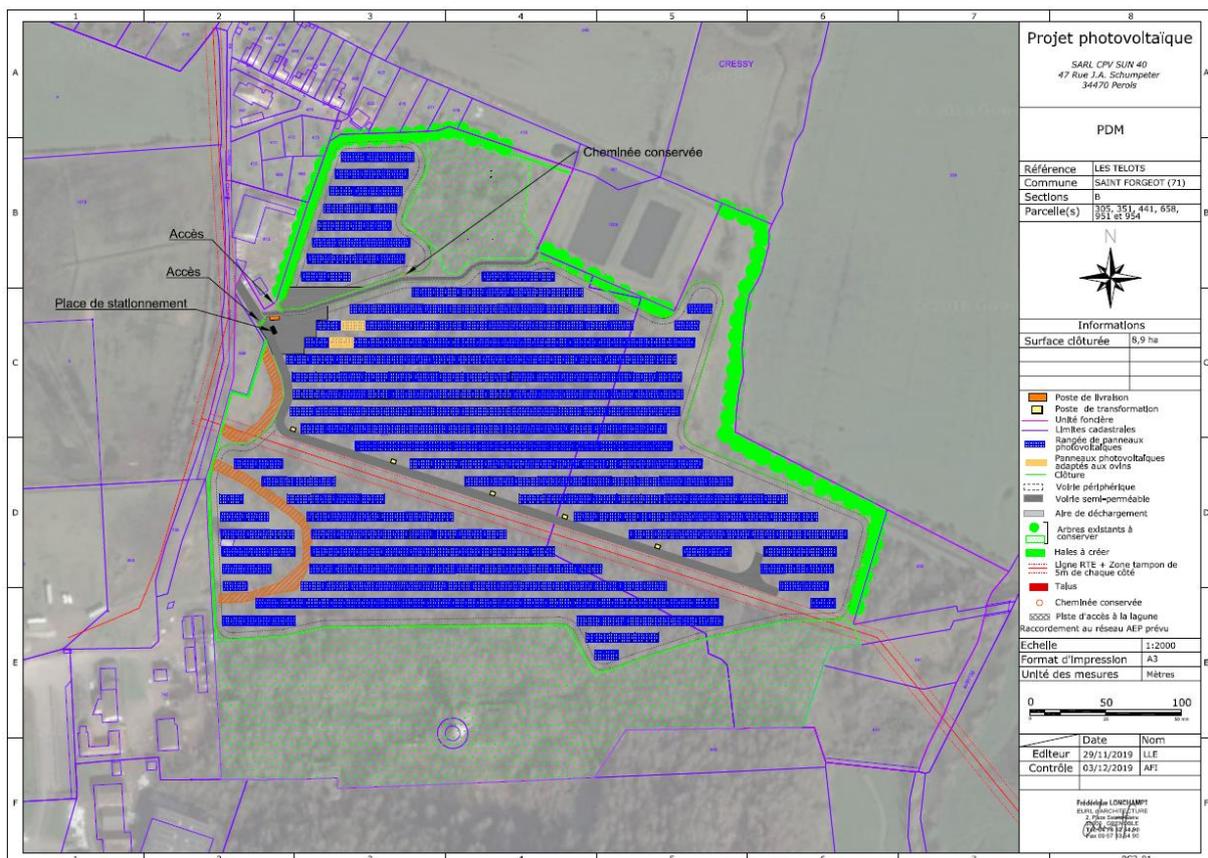
Thématique	État initial	Option conceptuelle
Milieu naturel	Présence du Pic épeichette et du Grand-Duc d'Europe Niveau d'enjeu modéré sur la majorité du site Niveau d'enjeu modéré à fort sur une partie des boisements au sud	Préservation de bandes boisées sur les bordures du site Plantation de haies Maintien de deux zones boisées : au nord-ouest et au sud (en lien avec les terrils) Conservation du château d'eau, et des bâtiments présents au sud. Maintien des habitats aquatiques
Topologie et géotechnique	Aire d'étude globalement plane Présence de talus à l'ouest	Evitement des talus à l'ouest Préservation des caractéristiques topographiques du site, afin de préserver les conditions de ruissellement Ancrage sur pieux
Milieu humain et insertion paysagère	Visibilité partielle depuis plusieurs habitations à proximité Visibilité partielle et fugace depuis plusieurs axes routiers (voie communale les Télots, RD 980 et RD 681) Vestiges de l'activité minière encore présents sur le site (bâtiments, cheminée, châteaux d'eau)	Maintien des masques visuels existants en bordure du site Plantation de haies Démolition des vestiges encore présents au nord du site (à l'exception de la cheminée) Conservation d'un accès à la cheminée et aux bassins au nord du site
Risques	Présence de zones d'aléas miniers effondrement localisé et affaissement progressif	Evitement des zones d'effondrement localisé Adaptations techniques des tables photovoltaïques à l'aléa d'affaissement (augmentation de la distance inter table Est-Ouest et Nord-Sud, pieux adaptables verticalement)
Accès au site	Chemin d'accès suffisamment large pour le passage des camions.	Réutilisation de l'accès existant Pas d'aménagement spécifique à prévoir à l'extérieur des emprises du site.

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

2.2 Le projet d'implantation

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de Saint-Forgeot			
Surface clôturée	Environ 8,8 ha	Nombre de locaux	- 5 postes de transformation - 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 15 165	Surface des locaux techniques	Environ 62 m ²
Puissance unitaire des modules	435 Wc	Clôture	Environ 1 691 ml
Puissance installée	Environ 6,60 MWc	Zone de déchargement	Environ 1 202 m ²
Surface au sol couverte par les modules	Environ 3,10 ha	Linéaire de voirie	Environ 451 ml de voirie en graviers Environ 1 476 ml de piste périphérique



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 62 54 90
Fax 09 67 83 54 90

2.3 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

• **Les rangées de modules photovoltaïques**

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ **6,60 MWc**. Il utilise environ **15 165 modules** photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier (RAL 9007), sont orientées plein sud et inclinées entre 15° et 25° pour un rendement optimal. Elles sont fixées par des **pieux battus** dans le sol.

Les modules seront disposés horizontalement sur trois lignes en mode portrait. La hauteur des tables sera limitée à environ 3 m, ce qui facilite l'intégration du projet au niveau visuel, tout en optimisant la puissance installée. Les rangées de modules sont espacées de 4,3 à 5,7 m.

• **Les locaux techniques**

Le parc photovoltaïque est équipé de **5 postes de transformation** qui permettent le passage en courant alternatif et l'élévation de la tension. Ces locaux sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site, de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance.

Un seul poste de livraison sera installé à l'entrée du parc.

En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 62 m².

Les locaux techniques seront habillés par une **paroi en béton recouverte d'enduit lissé vert foncé** (couleur RAL 6011 ou équivalent), rappelant la couleur de la végétation environnante.

• **Voiries internes**

A l'intérieur du site, une voirie semi-perméable sera créée afin d'accéder aux locaux techniques et réaliser les opérations de maintenance (451 mètres linéaires de voirie pour engins lourds). La création de ces voies de circulation est effectuée par excavation sur près de 30 cm et par la mise en place de géotextile puis de grave non traitée, compactée.

D'autre part, une bande en herbe de 4 mètres de large est laissée libre entre la clôture et les tables, afin de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

• **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et une caméra de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

La clôture sera d'une hauteur de 2 mètres, en acier galvanisé avec des mailles plastifiées, de couleur vert foncé. L'accès au site sera équipé d'un portail pivotant à double vantaux d'une largeur de 5 m en acier galvanisé de couleur vert foncé.

• **Réseaux et raccordements**

Le projet ne nécessite aucun raccordement au réseau d'assainissement. Un raccordement au réseau d'eau potable (présent en limite de parcelle) sera réalisé pour compléter l'alimentation en eau des ovins qui seront présents sur le site en phase exploitation.

Le site sera raccordé au réseau d'électricité et au réseau téléphonique à partir du poste de livraison.

2.4 Opérations de défrichage et de démolition

L'implantation des panneaux nécessite un défrichage et un débroussaillage préalable de la zone. Le projet retenu occupera environ 8,8 hectares. L'emprise à défricher est d'environ 7,63 hectares. La coupe d'arbres nécessaire à l'installation du projet n'est pas considérée comme un défrichage par la réglementation. En effet, les boisements concernés ont moins de 30 ans.

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
68000 GRENOBLE
Tél 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

Les bâtiments existants présents dans l'aire d'implantation du projet (correspondant aux bâtiments 2, 4 et 5 présentés dans la section 1.4. ci-dessus) seront démolis.

2.5 Prise en compte du risque inondation

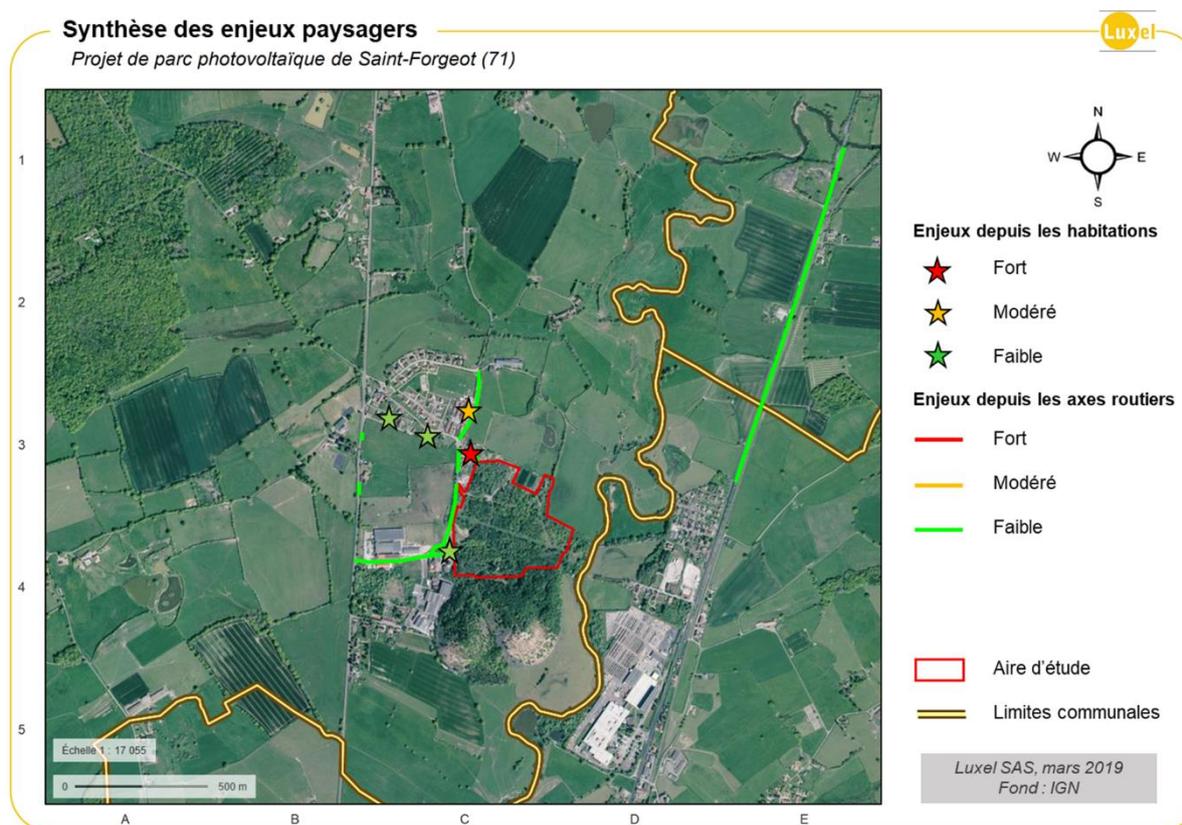
La commune de Saint-Forgeot est concernée par l'Atlas des zones inondables de l'Arroux (édité en 1996). La partie Est du site est située en zone inondable d'après ce document. La limite des plus hautes eaux définie dans l'Atlas constitue une emprise approximative.

Afin de connaître les préconisations pour le projet, l'unité Prévention des Risques du service Environnement de la DDT 71 a été contactée en date du 27 mars 2019. Dans un courriel émis à cette même date, la DDT 71 a précisé qu'au vu de la topographie du site et de l'emprise du lit majeur de l'Arroux, il est estimé qu'à compter d'une altimétrie de 294 m NGF, les terrains du projet ne sont plus en secteur inondable. L'aire d'implantation du projet respecte donc cette contrainte topographique.

2.6 Aménagements et mesures paysagères

2.6.1 Impacts paysagers

Les principaux enjeux concernent la visibilité depuis les habitations au nord du site. Des covisibilités lointaines ont été relevés depuis différents secteurs, les éléments visibles étant généralement les châteaux d'eau et la cheminée. La présence des terrils ainsi que de haies bocagères sur les parcelles adjacentes limitent les visibilités sur l'aire d'étude.



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte-Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 83 54 90

2.6.2 Mesures d'intégration paysagères

Les mesures d'intégration paysagère suivantes sont mises en place pour le projet :

- **Evitement - Conservation des masques visuels existants en bordure du site**

Le maintien de la végétation existante sur les bordures nord-ouest, nord et est de l'aire d'étude permettra de conserver un masquage visuel naturel limitant la visibilité vers le site. Outre l'aspect écologique, le maintien d'un espace boisé en lien avec les terrils au sud sera également favorable à l'intégration paysagère du projet.

Cette mesure permet également le maintien d'un élément paysager « familier » et identifiable pour les riverains, limitant ainsi la modification du paysage local existant.

- **Evitement - Conservation du château d'eau au sud et de la cheminée au nord-ouest**

De par son ampleur, le château d'eau au pied des terrils constitue le vestige le plus visible depuis les environs proches et lointains. Du fait de la présence d'enjeu naturaliste lié à la présence du Grand-duc d'Europe, cet élément sera conservé sur le site. Outre l'aspect écologique, cette mesure permettra de conserver un élément paysager en lien avec l'historique minier pouvant constituer un repère dans le paysage local. La cheminée présente au nord-ouest du site sera également conservée.

- **Réduction - Plantation de haies bocagères**

Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration du projet dans le paysage local, plusieurs linéaires de haies bocagères formées d'une palette d'essences végétales locales seront créées sur environ 264 mètres linéaires :

- Bordure nord : 44 ml
- Bordure ouest : 220 ml

Il est envisagé de planter un panachage de jeunes plants et de plants matures, afin d'assurer un développement rapide et diversifié de la haie.

Le choix final des essences végétales sera réalisé par des entreprises locales d'entretien des espaces verts, en cohérence avec la fiche « Des végétaux pour une haie » éditée par le CAUE de Saône-et-Loire mais également en s'appuyant sur les espèces végétales buissonnantes et arbustives identifiées sur le site lors des inventaires naturalistes.

Parmi les espèces locales qui pourront composer la haie on peut citer : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus acuparia*). Le tableau ci-dessous récapitule le projet de plantation des haies :

	Haie nord	Haie ouest
Linéaire (m)	44	220
Prunellier	10	30
Genêt à balai	7	35
Cornouiller sanguin	5	50
Aubépine	10	25
Sureau noir	7	30
Sorbier des oiseleurs	5	50
Total	44	220

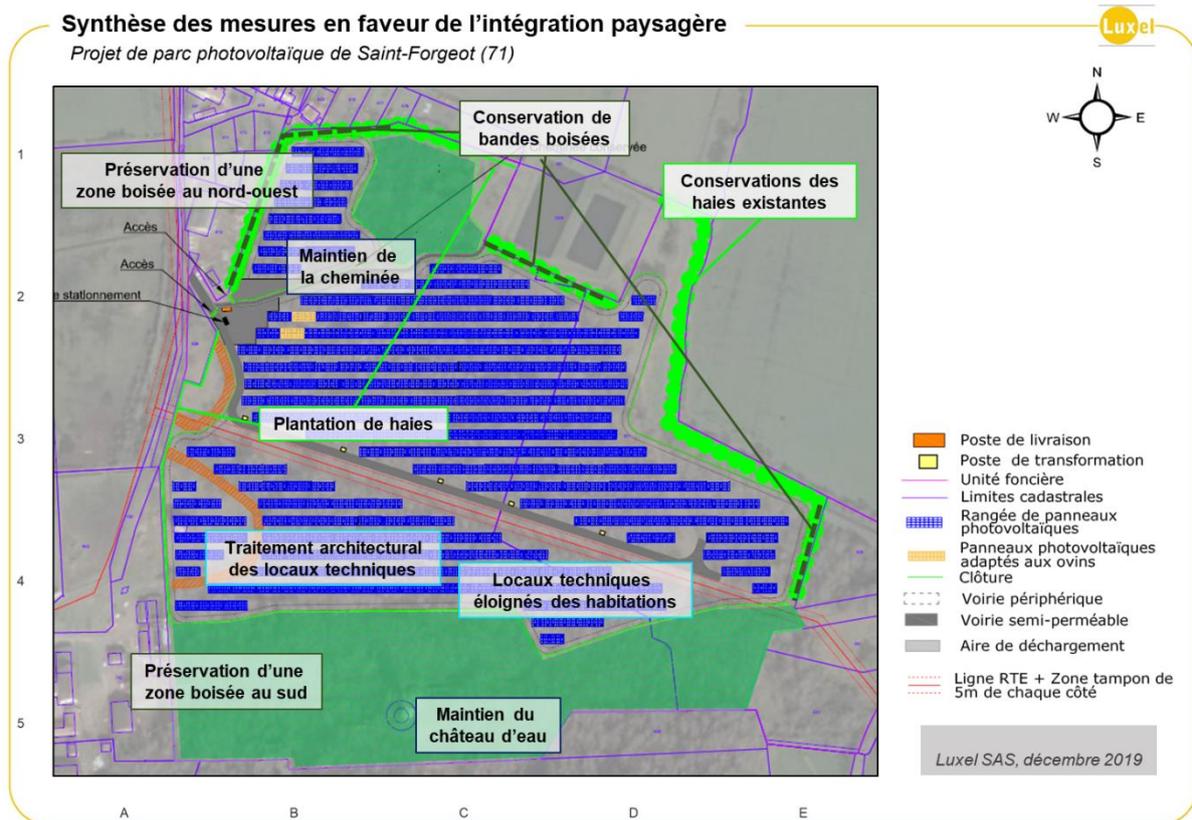
Frédérique LONCHAMPT
 EURL d'ARCHITECTURE
 2, Place Sainte Claire
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 52 54 90
 Fax 09 67 33 54 90

- **Réduction -Traitement architectural des locaux techniques**

Les locaux techniques (poste de livraison et postes de transformation) seront peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage environnant : couleur vert RAL 6011 ou équivalent. Placés au centre du parc, ils seront peu perceptibles depuis l'extérieur.



Exemple de poste de transformation sur un parc solaire



Frédérique LONCHAMPT
 EURL d'ARCHITECTURE
 2, Place Saint-Clair
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 62 64 90
 Fax 09 67 83 64 90

2.7 Gestion des espaces libres et des plantations

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 64,8 % du site clôturé.

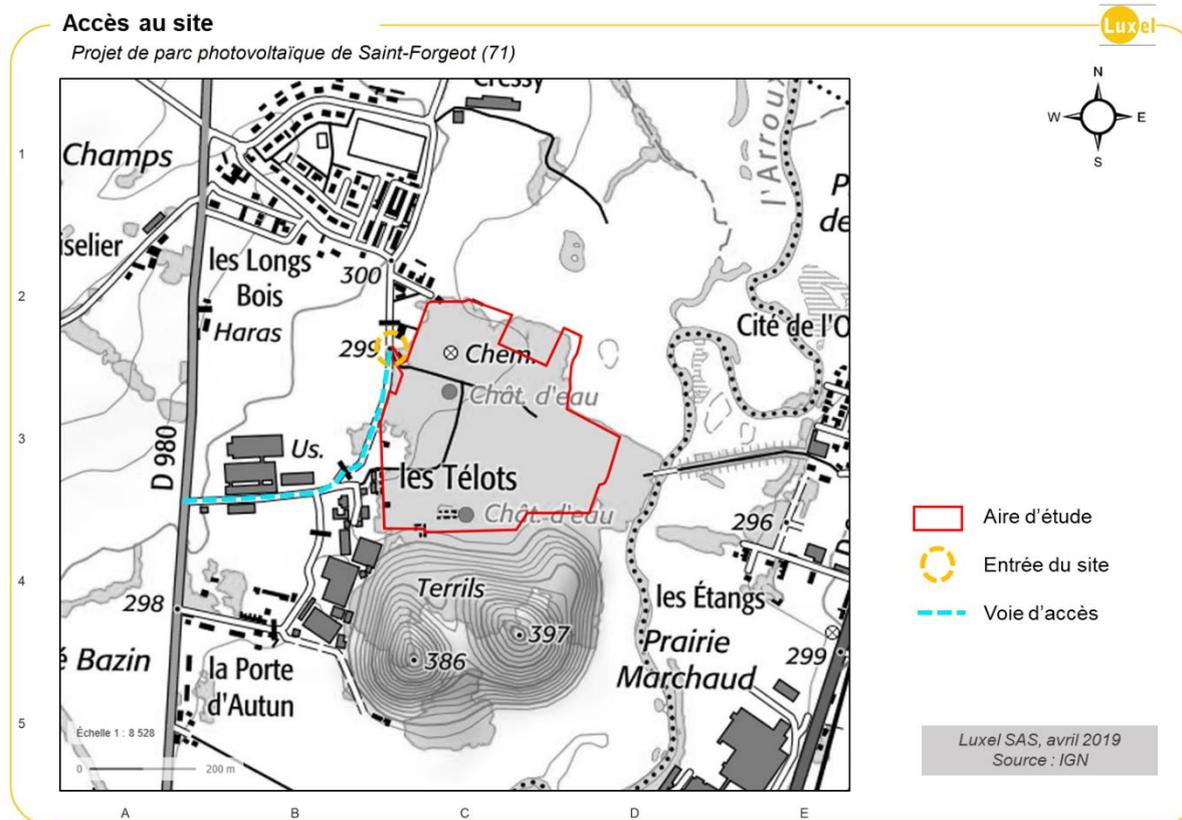
Après les travaux de construction, la végétation recolonisera naturellement les terrains. L'entretien de la végétation du site sera effectué par pâturage ovin, ou à défaut par fauchage mécanique (2 à 3 fois par an). Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 0,8 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, au niveau des zones d'ombre, recevra une lumière diffuse et pourra donc se développer de manière homogène.

Au niveau des nouvelles plantations, un entretien régulier est prévu pendant les 3 premières années, afin de s'assurer du bon développement des plants. Ensuite, une taille d'entretien est nécessaire (une fois par an environ) pour éviter que la base de la haie se dégarnisse et maintenir une largeur de 2 à 3 mètres.

Au niveau des pourtours boisés, des opérations d'élagage ou de débroussaillage pourront ponctuellement avoir lieu, pour éviter les effets d'ombrage et pour limiter les risques de propagation d'incendie.

2.8 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera via la voie communale « les Télots », accessible depuis la route départementale 980. Les accès existants sont correctement dimensionnés pour permettre le passage des camions lors de la phase de travaux. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site.



Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perois

PC5-1
Façades et toitures
Poste de livraison

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

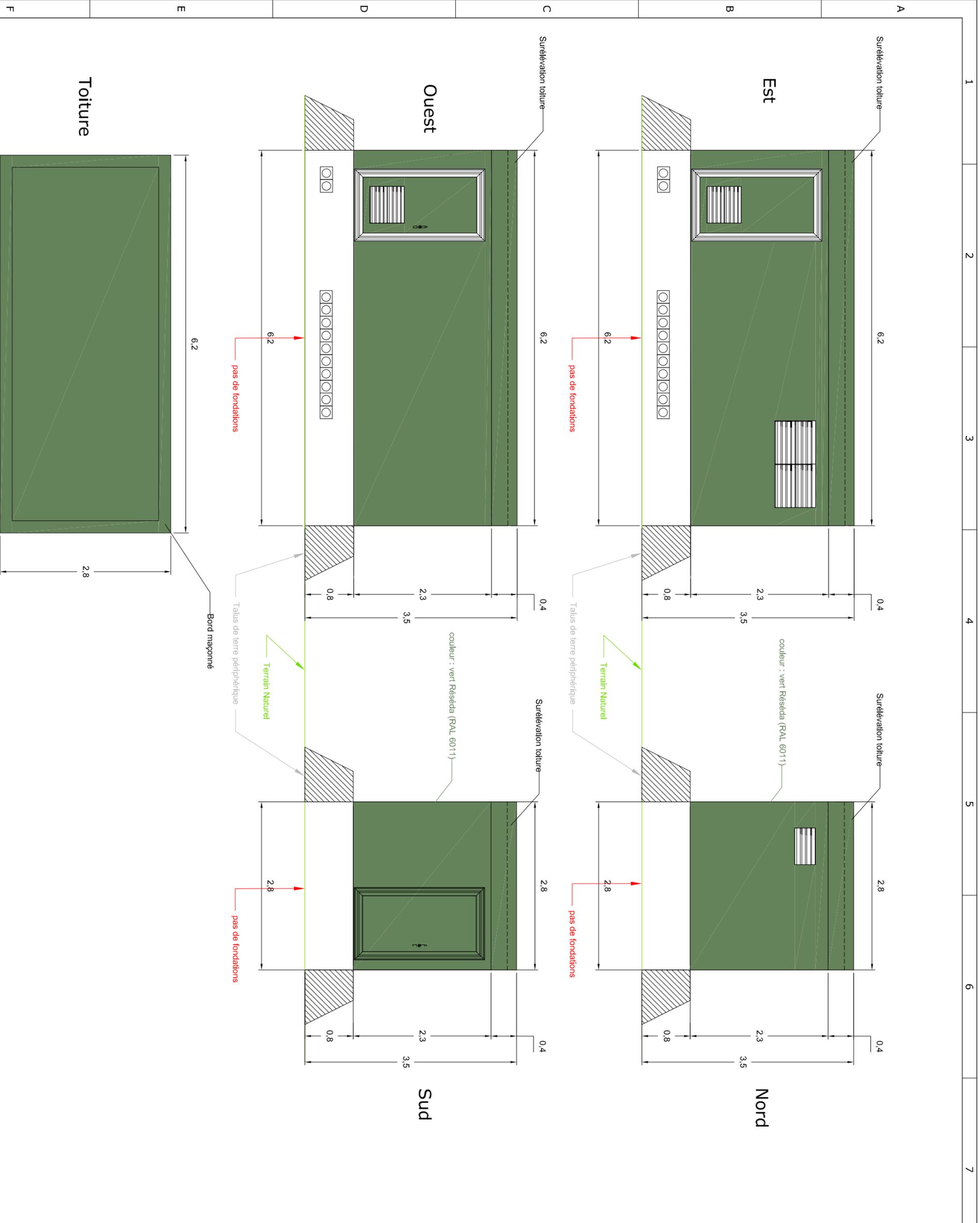
Surface plancher 17.3m²

Echelle	1:60
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



Date	Nom
Editeur	26/09/2019 LLE
Contrôle	27/09/2019 AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURP d'ARCHITECTURE
8, Place SAINT-ETIENNE
67000 STRASBOURG
Tél: 03 87 62 44 90
Fax: 03 87 62 44 90



Toiture

Ouest

Est

Nord

Sud

Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC5-2 Façades et toitures Poste de transformation

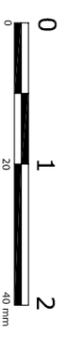
Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

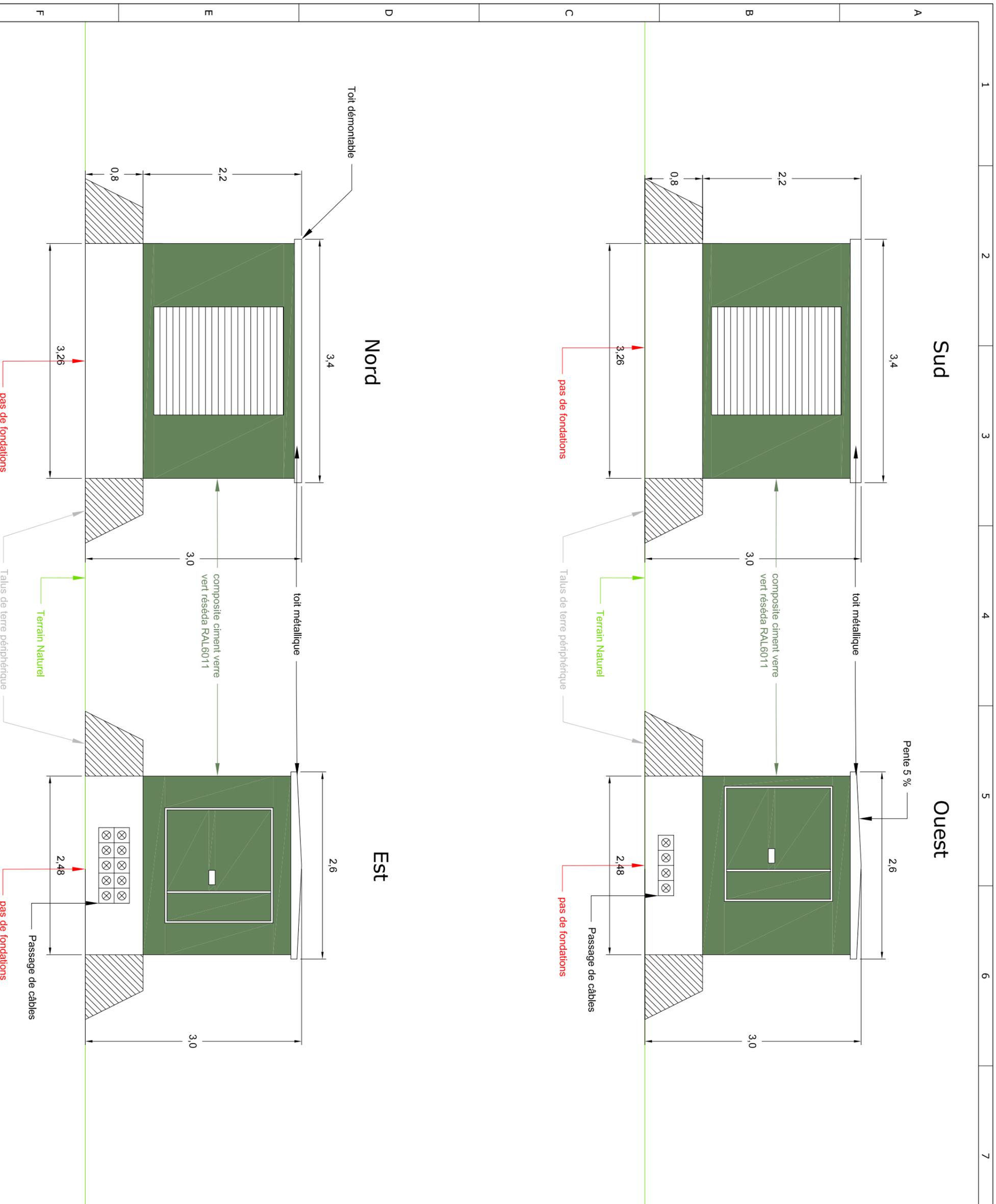
Couleur	vert RESEDA RAL 6011
---------	----------------------

Echelle	1:50
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres

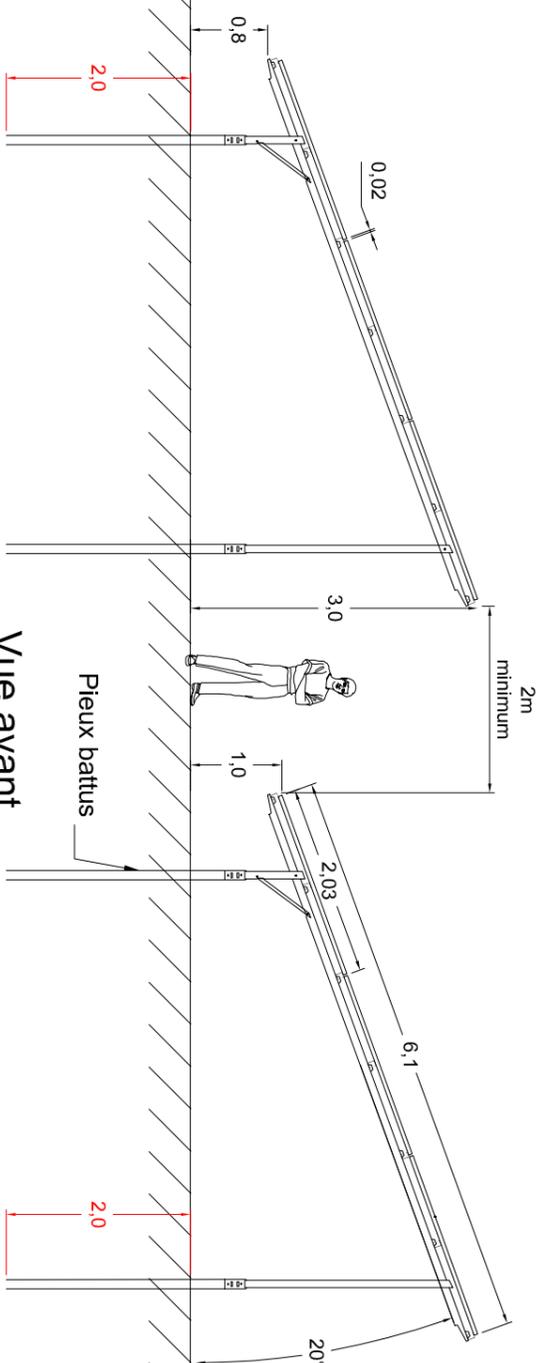


Date	Nom
Editeur	26/09/2019 LLE
Contrôle	27/09/2019 AFI

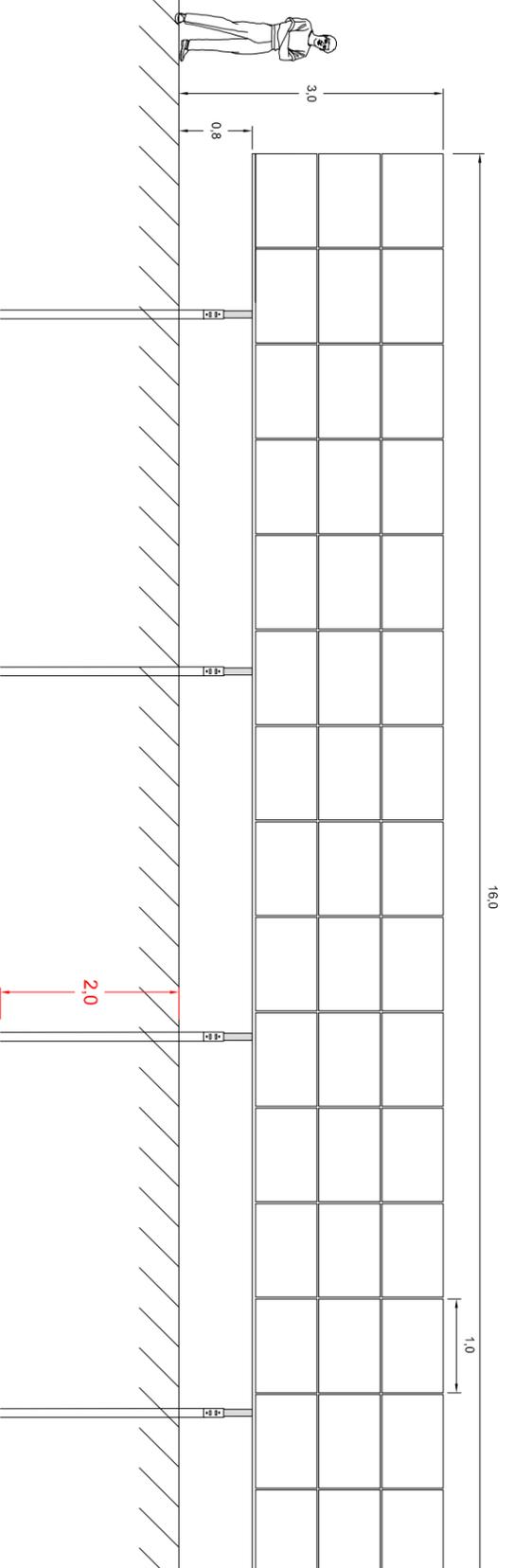
Frédérique LONCHAMPT
EURP d'ARCHITECTURE
20/00 GREENHOUSE
Tél: 04 76 82 44 90
Fax: 09 67 83 64 90



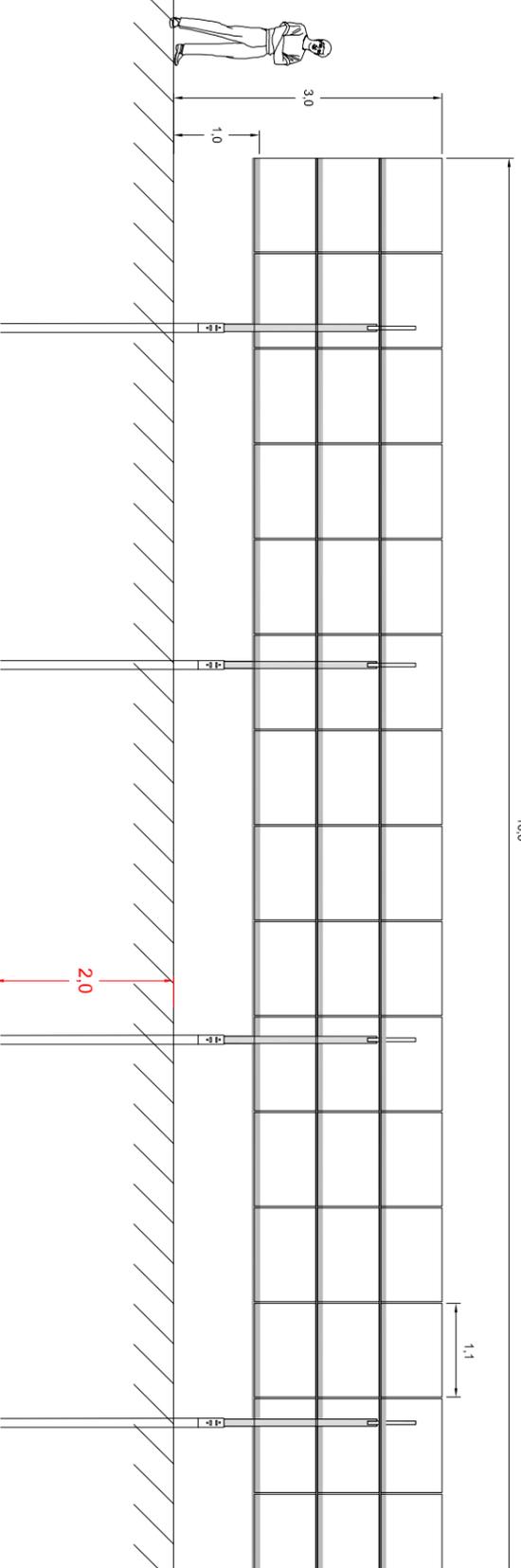
Vue de profil



Vue avant



Vue arrière



Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC5-3a
Façades et toitures
Structure support et modules
photovoltaïque

Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



Informations

Couleur structure acier	RAL 9007
Couleur des panneaux	Bleu teinte naturelle

Echelle	1:75
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



Date	Nom	
Editeur	26/09/2019	LLE
Contrôle	27/09/2019	AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saligny
69009 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 44 90
Fax: 09 67 13 54 90

Projet photovoltaïque

SARL CPV SUN 40
47 Rue J.A. Schumpeter
34470 Perols

PC5-3b
Façades et toitures
Structure support et modules
photovoltaïque adapté aux ovins

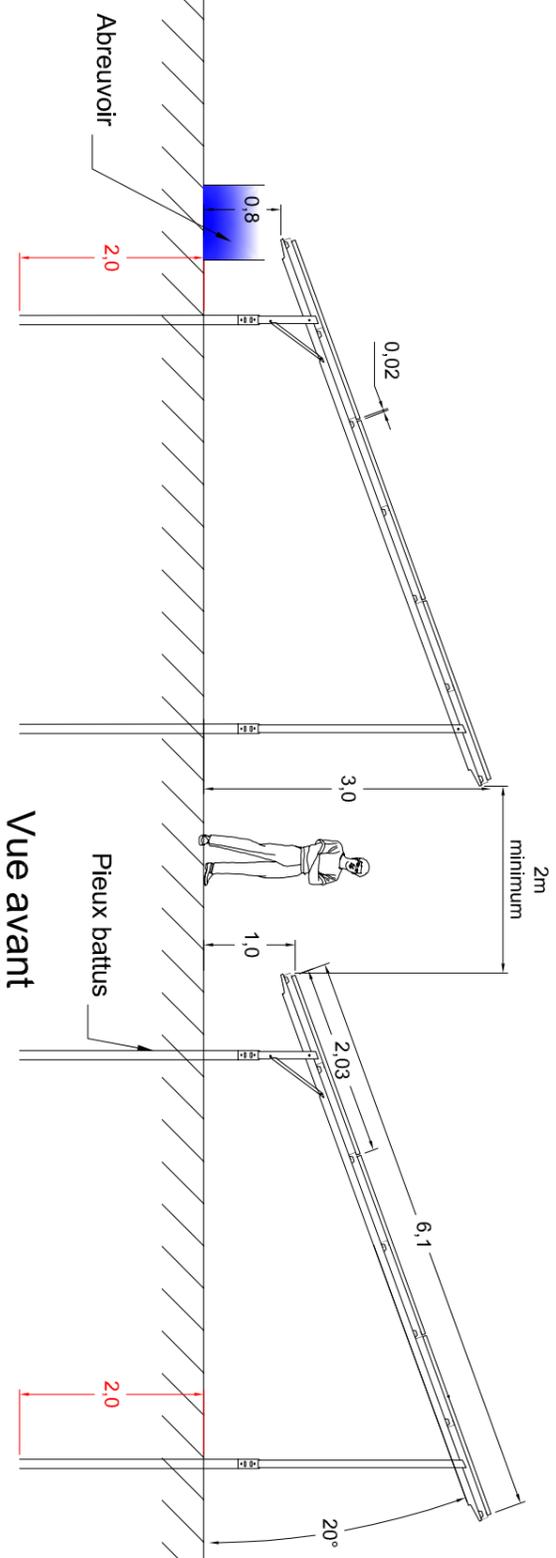
Référence	LES TELOTS
Commune	SAINT FORGEOT (71)
Section	B
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954



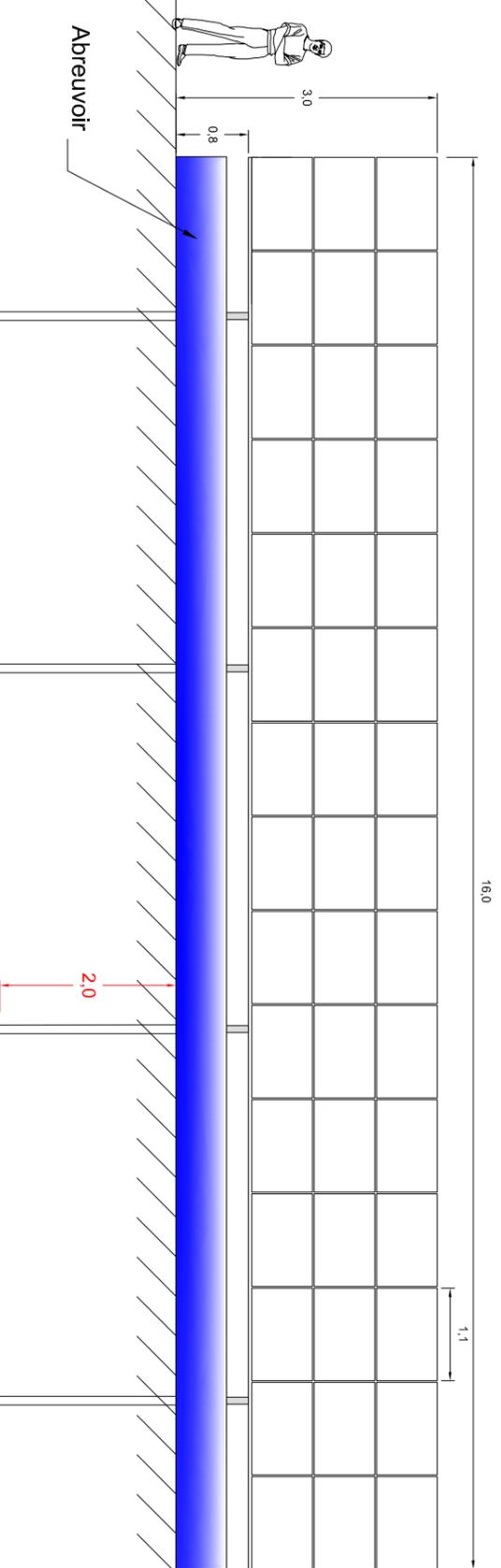
Informations

Couleur structure acier	RAL 9007
Couleur des panneaux	Bleu teinte naturelle

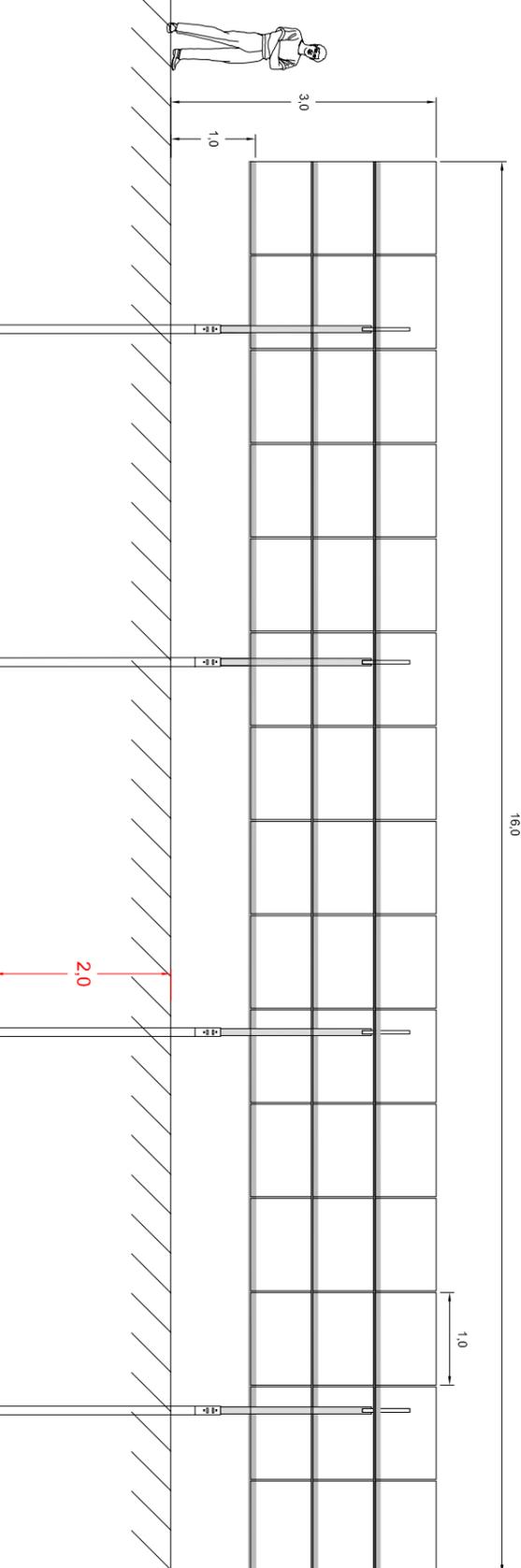
Vue de profil



Vue avant



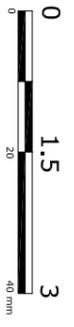
Vue arrière



Echelle 1:75

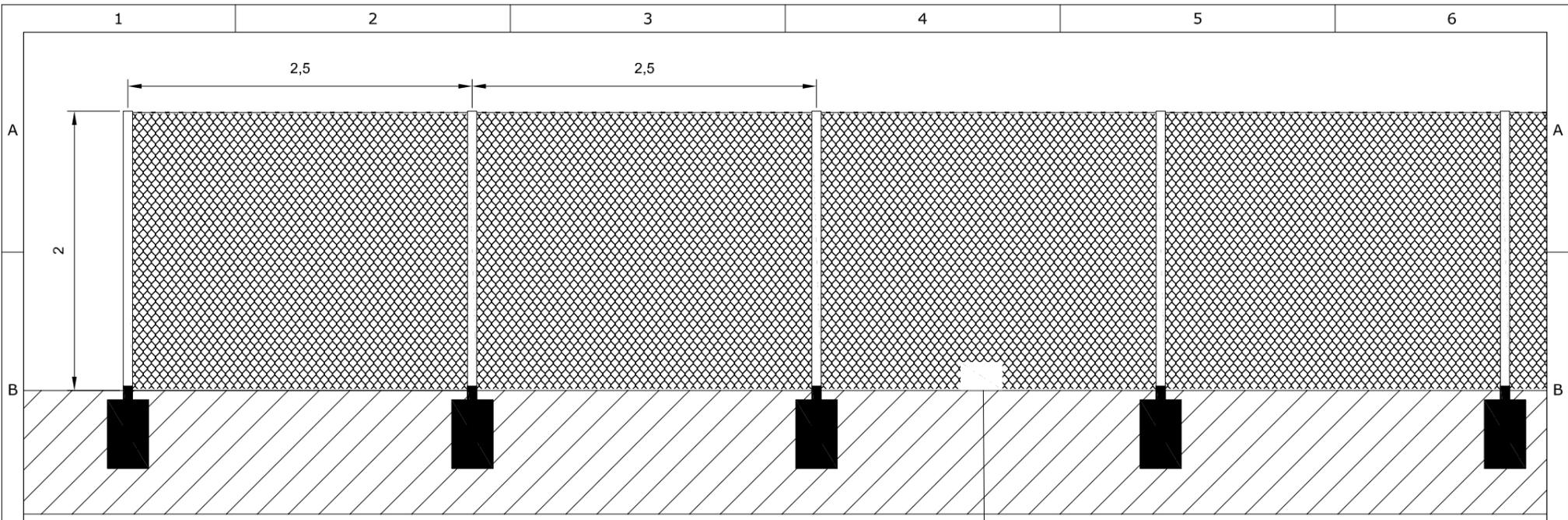
Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



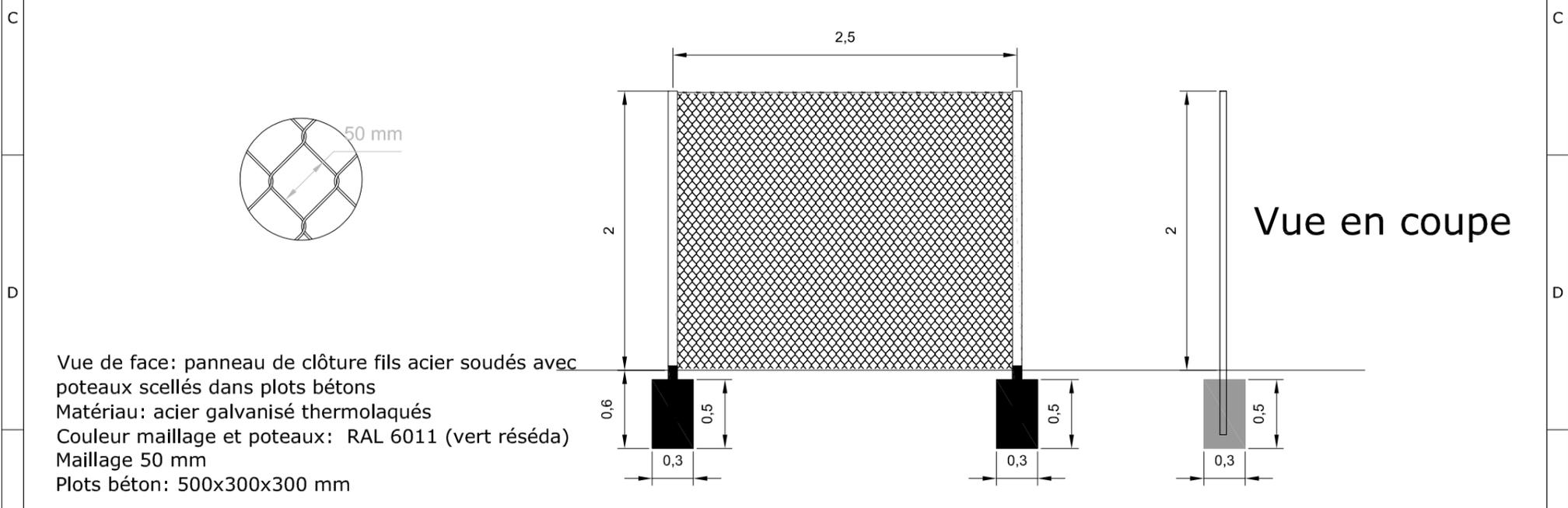
Date	Nom
Editeur 26/09/2019	LLE
Contrôle 27/09/2019	AFI

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Saint-Jacques
33000, GRENOBLE
Tél: 04 76 12 24 50
Fax: 09 67 19 24 90



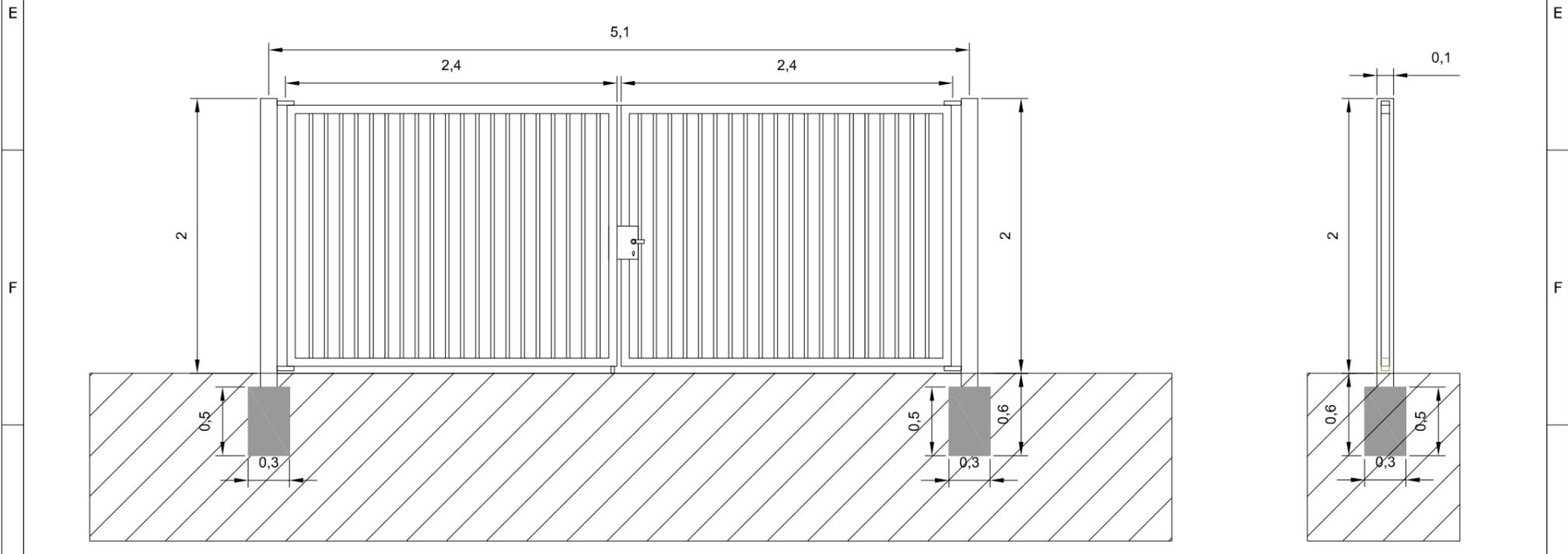
Vue de face: clôture fils acier soudés et poteaux de support
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)

— Passe gibier tous les 30 metres



Vue de face: panneau de clôture fils acier soudés avec poteaux scellés dans plots bétons
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués
 Couleur maillage et poteaux: RAL 6011 (vert réséda)
 Maillage 50 mm
 Plots béton: 500x300x300 mm

Vue en coupe



Vue de face

Vue en coupe

Vue de face: portail pivotant à double vantaux avec poteaux scellés dans plots béton
 Matériau: acier galvanisé thermolaqué
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)

Projet photovoltaïque		PC5-4 Façades et toitures Clôture occultante et portail		Informations 			
Référence	LES TELOTS						
Commune	SAINT FORGEOT (71)						
Section	B	Editeur 26/09/2019 LLE Contrôle 27/09/2019 AFI		Frédérique LONCHAMPT EURL d'ARCHITECTURE 2, Place Saint-Jacques 38000 GRENOBLE Tél: 04 76 82 64 90 Fax 09 67 83 64 90		Echelle 1:40 Format A3 Unité Mètres	
Parcelle(s)	305, 351, 441, 658, 951 et 954					SARL CPV SUN 40 47 Rue J.A. Schumpeter 34470 Perols	

SARL CPV SUN 40

47 Rue J.A.Schumpeter

34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

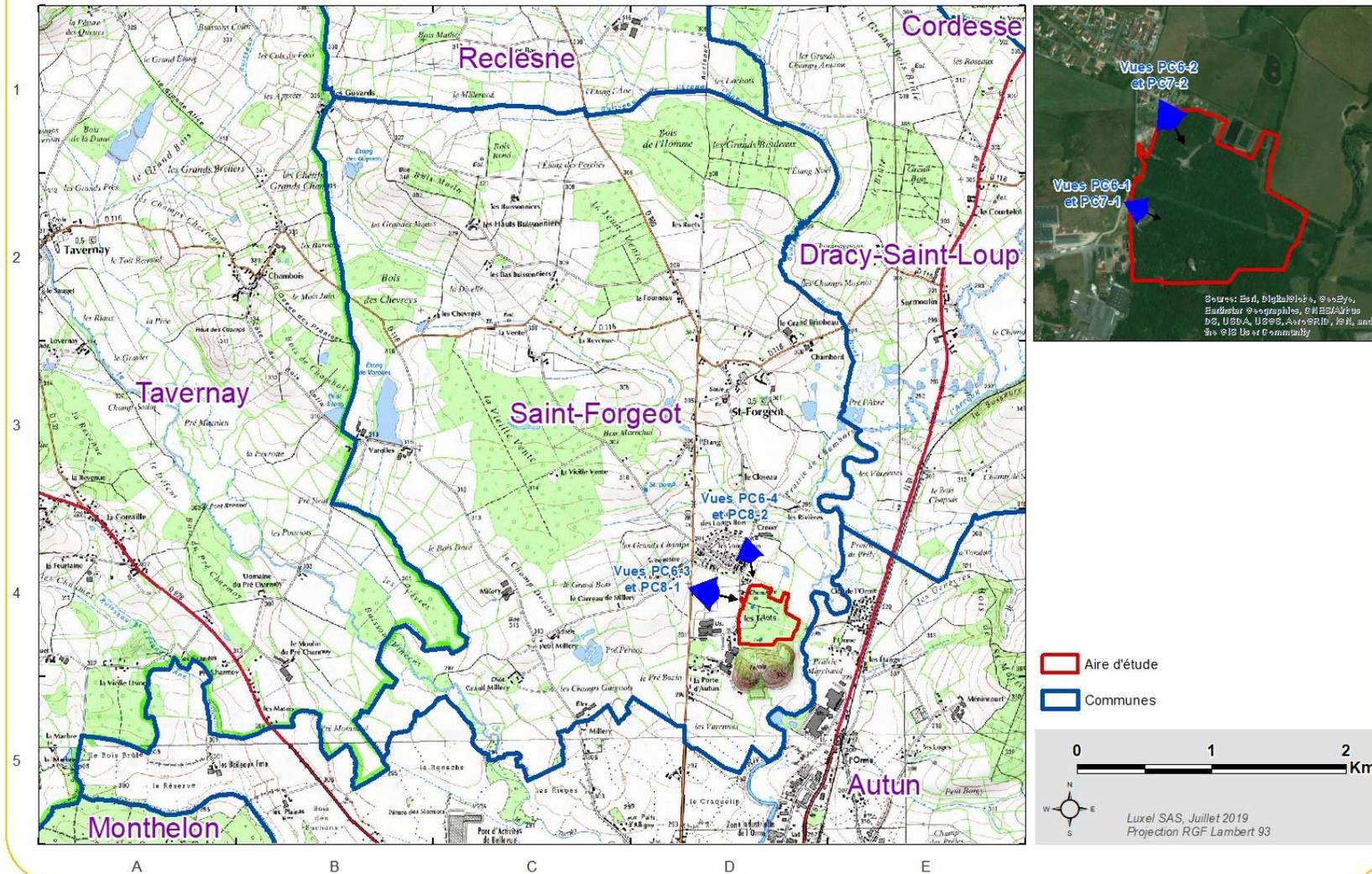
**PC 06 : Insertion du projet de
construction dans son environnement**

**Commune de Saint-Forgeot
Lieu-dit "Les Telots"**

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel: 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

PC01 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque de la commune de SAINT FORGEOT (71)



Aire d'étude
 Communes

0 1 2 Km
 N
 W E S
 Luxel SAS, Juillet 2019
 Projection RGF Lambert 93

Frédérique LONCHAMPT
 EURL d'ARCHITECTURE
 2, Place Sainte Claire
 38000 GRENOBLE
 Tél. 04 76 52 54 90
 Fax 09 67 33 54 90

PC6-1 – Insertion du projet vue proche



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

PC6-2 – Insertion du projet vue proche



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 62 54 90
Fax 09 67 83 54 90

PC6-3 – Insertion du projet vue lointaine



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel: 04 76 62 54 90
Fax 09 67 83 54 90

PC6-4 – Insertion du projet vue lointaine



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel: 04 76 62 54 90
Fax 09 67 83 54 90

SARL CPV SUN 40

47 rue J.A Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

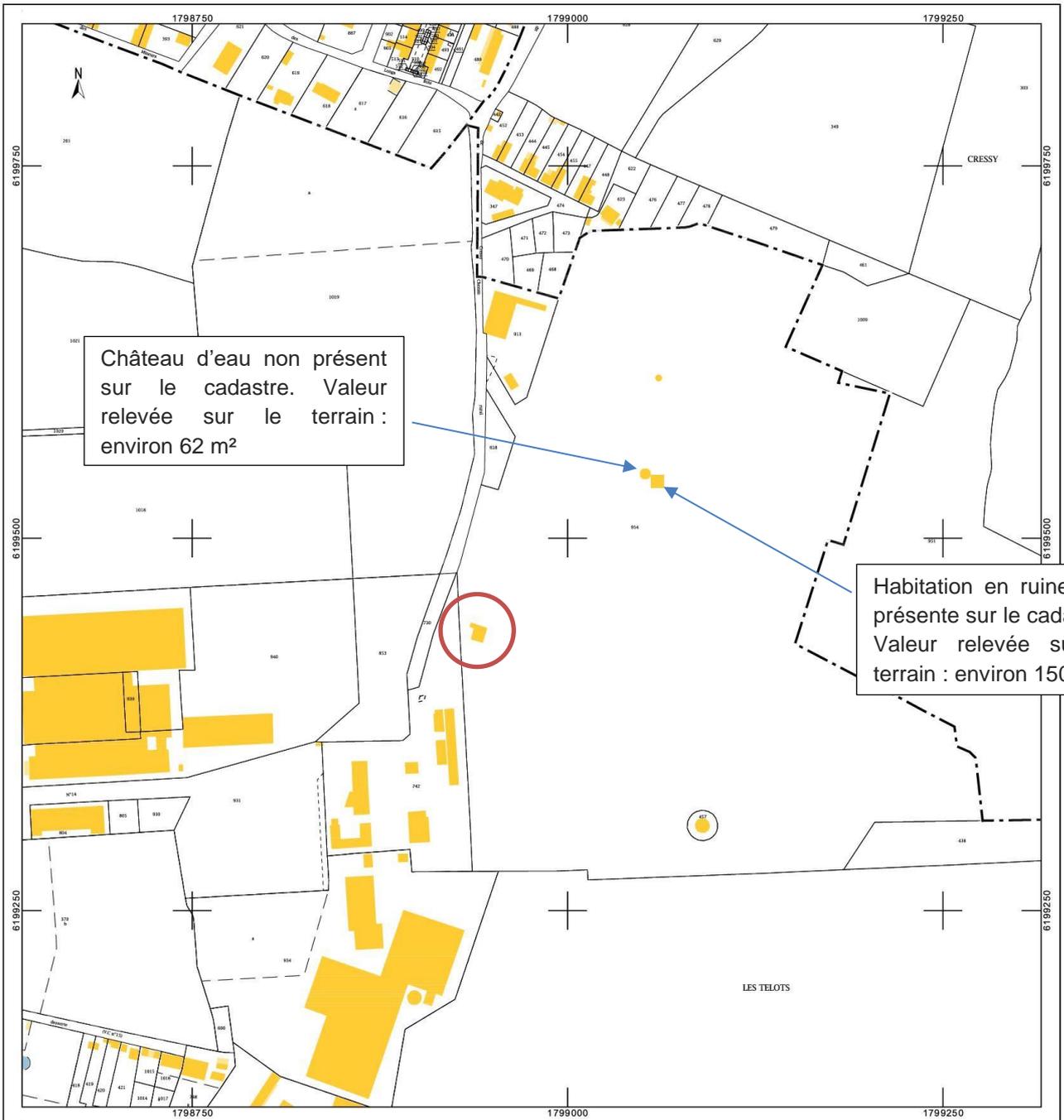
**A1: PLAN DE MASSE DES BÂTIMENTS
A DEMOLIR**

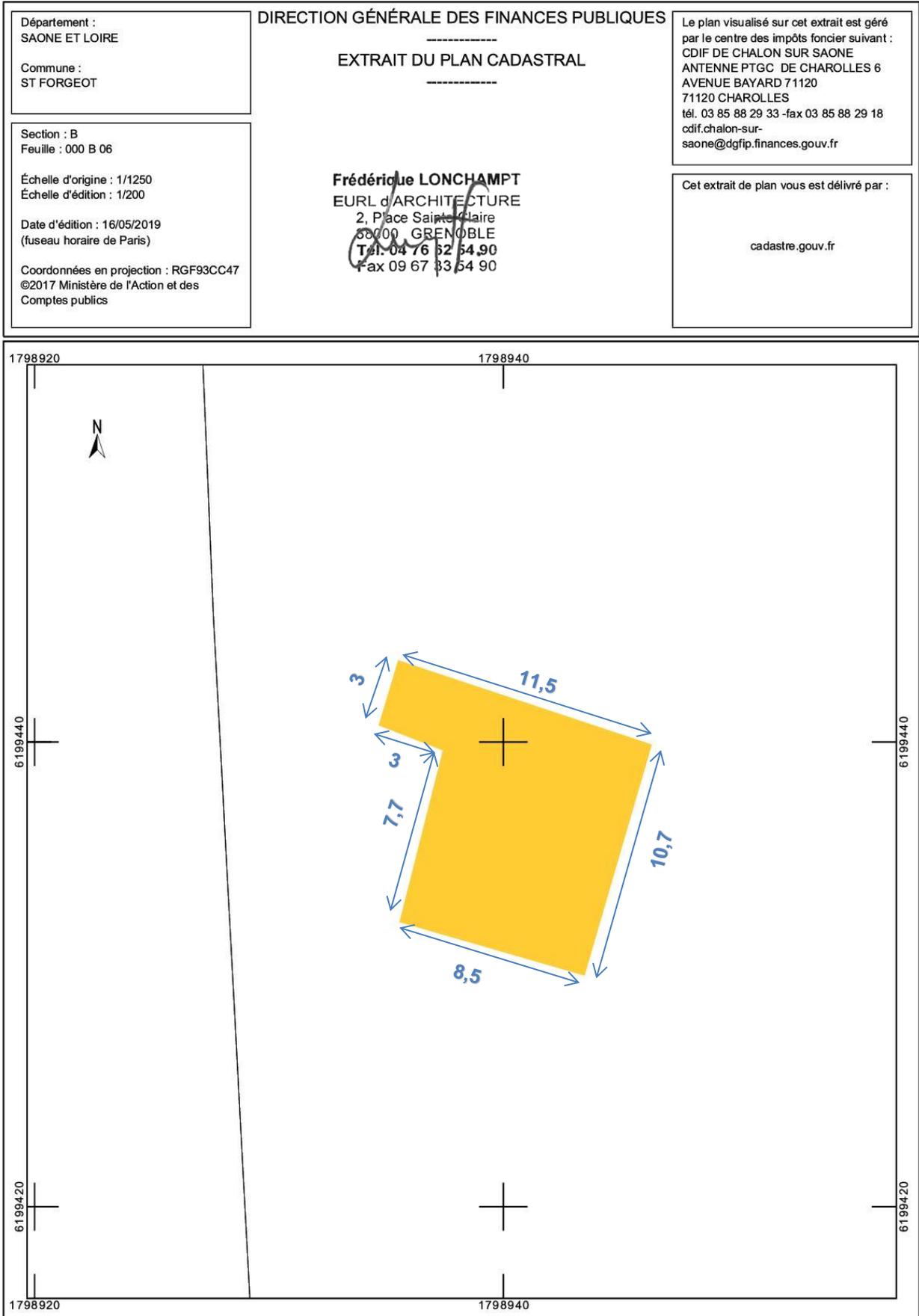
Commune de Saint-Forgeot (71)

A1 –SAINT-FORGEOT_Plan de Masse du projet de démolition

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

<p>Département : SAONE ET LOIRE</p> <p>Commune : ST FORGEOT</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p>Frédérique LONCHAMPT EURL d'ARCHITECTURE 2, Place Sainte Claire 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 32 54 90 Fax 09 67 33 54 90</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF DE CHALON SUR SAONE ANTENNE PTGC DE CHAROLLES 6 AVENUE BAYARD 71120 71120 CHAROLLES tél. 03 85 88 29 33 -fax 03 85 88 29 18 cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : B Feuille : 000 B 06</p> <p>Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2500</p> <p>Date d'édition : 16/05/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	





SARL CPV SUN 40

47 rue J.A Schumpeter
34 470 PEROLS

Tel : 04 67 64 99 60

Fax : 04 67 73 24 30

**A2 : PHOTOGRAPHIE DES BATIMENTS
A DEMOLIR**

Commune de Saint-Forgeot (71)

A2 –SAINT-FORGEOT_Phographie des bâtiments présents sur le site et à démolir

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90

<p>Département : SAONE ET LOIRE</p> <p>Commune : ST FORGEOT</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>-----</p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p> <p>-----</p> <p>Frédérique LONCHAMPT EURL d'ARCHITECTURE 2, Place Saint-Jacques 38000 GRENOBLE Tél. 04 76 52 54 90 Fax 09 67 83 54 90</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CDIF DE CHALON SUR SAONE ANTENNE PTGC DE CHAROLLES 6 AVENUE BAYARD 71120 71120 CHAROLLES tél. 03 85 88 29 33 -fax 03 85 88 29 18 cdif.chalon-sur-saone@dgfip.finances.gouv.fr</p>
<p>Section : B Feuille : 000 B 06</p> <p>Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2500</p> <p>Date d'édition : 16/05/2019 (fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics</p>	<p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastre.gouv.fr</p>	

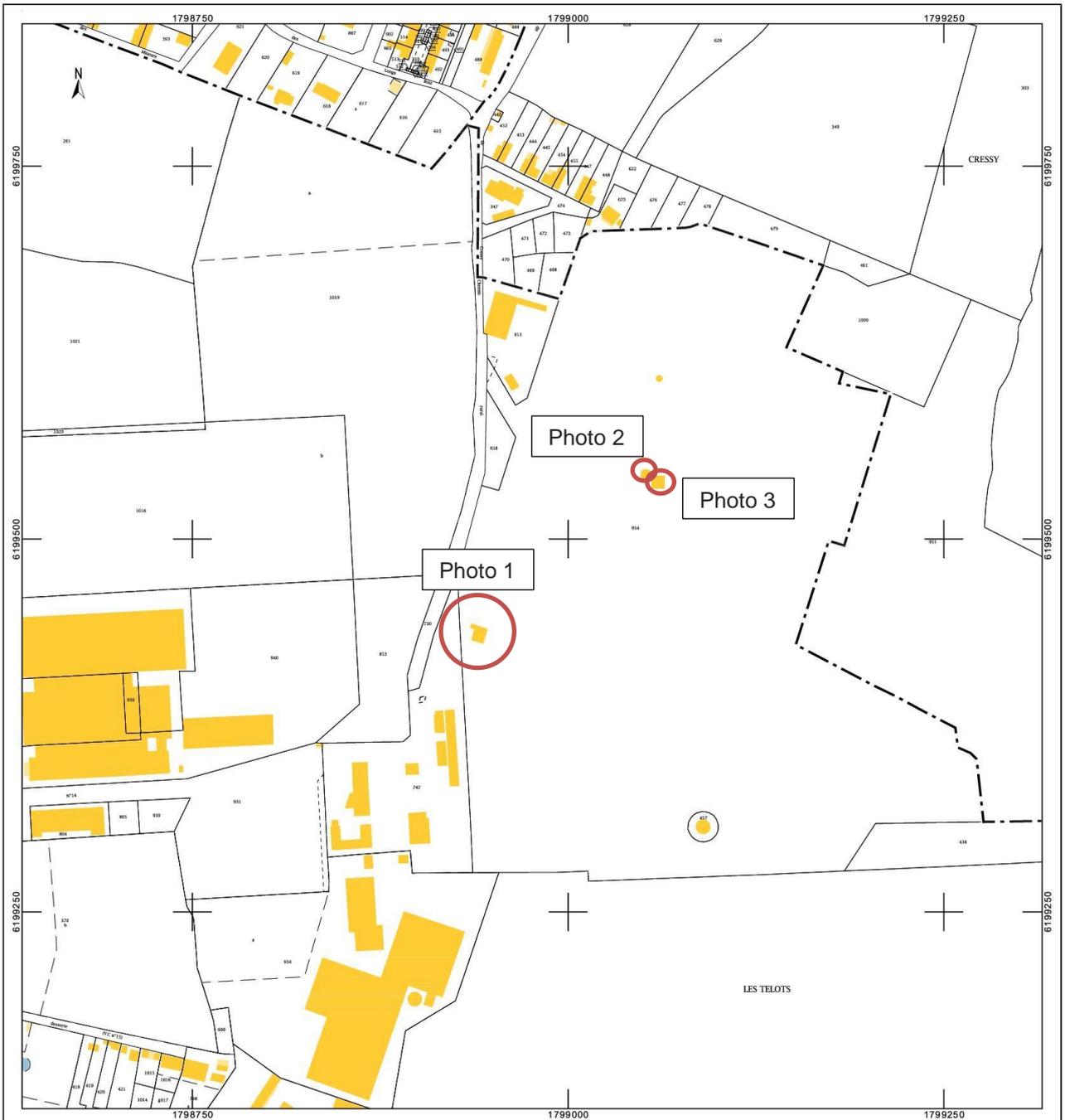




Photo 1 : Bâtiment en ruine

A2 -SAINT-FORGEOT_Photographie des bâtiments présents sur le site et à démolir

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
63000 GRENOBLE
Tel. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90
3/5

Photo 2 : Château d'eau



Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tél: 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90



Photo 3 : Bâtiment en ruine

Frédérique LONCHAMPT
EURL d'ARCHITECTURE
2, Place Sainte Claire
38000 GRENOBLE
Tel. 04 76 52 54 90
Fax 09 67 33 54 90